

“

# LES INJONCTIONS

À LA DISPONIBILITÉ PARENTALE :

UNE DISCRIMINATION INDIRECTE  
À L'ÉGARD DES FAMILLES  
MONOPARENTALES ?

”

# “ REMERCIEMENTS

Ce travail, sur « *les injonctions à la disponibilité parentale* » dans un contexte de monoparentalité a bénéficié sur le temps de deux années (2019 - 2021) de l'engagement de quatre chercheuses en sociologie, sciences politiques, et sciences de l'éducation ; du concours dynamique et du témoignage de professionnel.le.s de la santé mentale : médecins psychiatres, psychologues, éducat.eurs.ices, infirmier.ère.s, réunis au sein d'un Centre médico-psycho-pédagogique, lesquels nous ont ouvert leurs locaux et leur activité en se prêtant au jeu de l'entretien sociologique ; du témoignage de 34 parents en situation de monoparentalité. Parmi ces parents, 10 d'entre eux ont un enfant suivi au sein du Centre médico-psychologique investi par le collectif de recherche.

La recherche s'adosse par ailleurs au support financier apporté par le **Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances** et plus spécifiquement par le **Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** (SDFE – Direction générale de la cohésion sociale), dans le cadre du projet « Monoparentalité et discriminations ».

Enfin, le projet bénéficie également du soutien administratif du **laboratoire 2L2S** de l'Université de Lorraine, et du concours d'une doctorante du 2L2S, affectée à la retranscription d'une partie des données.

Qu'ils/elles soient chacun et chacune ici chaleureusement remercié.e.s pour leur implication personnelle dans leurs fonctions respectives.



# SOMMAIRE

<b>I OBJETS ET ENJEUX DE LA RECHERCHE</b>	Page 5
<b>II DÉPLOIEMENT DE L'ENQUÊTE</b>	Page 7
<b>III DIFFICULTÉS POSÉES PAR LA SAISIE DES « DISCRIMINATIONS »</b>	Page 9
<b>IV MONOPARENTALITÉ ET RÉALISATION PROFESSIONNELLE</b>	Page 11
4.1. Des situations antérieures déjà caractérisées par une coparentalité en pointillés et des insertions professionnelles fragiles	Page 11
4.2. Une parentalité solo qui contrarie la trajectoire professionnelle	Page 13
4.3. Les pratiques des parents solos pour concilier activité professionnelle et charge familiale	Page 16
<b>V MONOPARENTALITÉ ET (RE)DÉFINITION de L'ESPACE</b>	Page 21
5.1. Des formes d'investissement dans la parentalité propres aux familles monoparentales ? Des « formes de maternité intensive » : éléments de définition	Page 21
5.2. Une sociabilité propre aux familles monoparentales	Page 25
5.3. Un déplacement des frontières de l'enfance	Page 27
<b>VI MONOPARENTALITÉ ET PRISE EN CHARGE DU RISQUE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHIATRIQUE CHEZ L'ENFANT : DES FAMILLES PLUS EXPOSÉES À LA MORALISATION</b>	
6.1. Une catégorisation en termes de risques et de symptômes qui sur expose certaines familles	Page 30
6.2. Une relativisation des enjeux scolaires susceptible de renforcer les inégalités	Page 35
6.3. Une fragilisation des parcours professionnels maternels déjà précaires	Page 37
<b>VII CONCLUSION</b>	Page 40
<b>VIII VALORISATION DE LA RECHERCHE</b>	Page 43
<b>IX BIBLIOGRAPHIE</b>	Page 44
<b>CRÉDITS &amp; SOUTIENS</b>	Pages 49-50



# “ ÉQUIPE

## **Charpenel, Marion**

Maîtresse de conférences, Sociologie  
Dysolab/IRIHS, Université de Rouen-Normandie

## **Garcia, Sandrine**

Professeure des Universités, Sciences de l'éducation  
IREDU, Université de Bourgogne

## **Piesen, Alexandra**

Chercheure associée, Sociologie  
Cerlis, Université Paris Descartes

## **Coordination :**

## **Pothet, Jessica**

Maîtresse de conférences, Sociologie  
2L2S, Université de Lorraine – INSPÉ de Lorraine



# “ I. OBJETS ET ENJEUX DE LA RECHERCHE

L'intérêt actuel pour le thème de la conciliation entre le travail et la famille s'explique aisément par la hausse de la participation des femmes, et plus particulièrement des mères, au marché du travail que l'on observe dans les pays industrialisés (St-Amour et Bourque, 2013). Des travaux montrent par ailleurs que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'ajuster leur vie professionnelle aux besoins de la famille, elles sont à ces égards plus enclines à faire des concessions sur le plan de leur carrière (Reynolds, 2005 ; Kossek et Ozeki, 1998).

Les familles « monoparentales »<sup>1</sup> représentent 25% des familles en France en 2020. Et, si la monoparentalité ne recouvre pas une catégorie sociale homogène (Letablier, 2010), on sait qu'elle se double d'un risque social pour les franges les plus vulnérables de la population (Algava, 2002, 2005 ; Acs, Lhommeau, et Reynaud, 2015). Les études de l'INSEE montrent également que les familles monoparentales sont souvent en situation de précarité. En 2018, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants<sup>2</sup>. Un tiers des familles monoparentales, ont à leur tête un.e chef.fe de famille qui n'a pas d'emploi. Ces données permettent de faire l'hypothèse selon laquelle vivre seul.e avec un ou des enfants fragilise l'existence et, ce faisant, transforme le rapport au monde des individus.

De ce fait, la question de l'articulation vie privée/vie professionnelle se pose avec une acuité particulière pour les familles dites « monoparentales » (Lefaucheur, 1985, 1991), au sein desquelles un seul parent assure d'une part l'essentiel du travail parental, et la charge mentale qui l'accompagne, et d'autre part l'apport de revenus. Il est également possible pour les raisons évoquées de faire l'hypothèse selon laquelle il existe des difficultés spécifiques au travail parental des parents « solos » de milieux précaires<sup>3</sup> : gestion du quotidien plus complexe, charge mentale plus lourde, impossibilité matérielle d'externaliser la prise en charge des enfants...

En d'autres termes, comment ces parents vivent-ils/elles cette articulation entre travail de *care* et d'éducation et activité professionnelle ou recherche d'emploi ? En quoi se perçoivent-ils/elles comme possiblement discriminé.es du fait de leur monoparentalité et de leur précarité (possiblement relationnelle et matérielle) ? Quelles sont les formes de discriminations directes et indirectes dont ils/elles font l'objet ? Dans quelle mesure les difficultés rencontrées par les parents solitaires varient selon qu'ils/elles sont des pères (Martial, (dir.), 2016) ou des mères (Mehl, 2016) ?

Le projet de recherche a ainsi souhaité réaliser un état des lieux des discriminations vécues par les familles monoparentales, en portant attention à la fois au rôle des institutions dans la fabrique de ces inégalités et aux représentations des personnes concernées par ces discriminations.

Les familles monoparentales considérées comprennent un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants. Les parents enquêtés sont « solos » au sens où ils sont seuls à s'occuper des enfants la majorité du temps, et aussi parce qu'ils ne sont pas en couple (excluant les recompositions familiales). Ils sont à 100 % solos, l'autre parent étant quasiment totalement absent. Contrairement à une résidence alternée à 50 % où les rôles parentaux sont équilibrés, les situations présentées dans ce rapport avec une absence quasi totale du coparent illustrent une multitude de réalités sociales.

<sup>1</sup> La définition retenue est celle de l'INSEE : « Une famille monoparentale est une famille comprenant un parent isolé, vivant sans conjoint cohabitant, et avec un ou plusieurs enfants célibataires (et n'ayant pas d'enfant). L'enfant, ou les enfants, passent en général une partie du temps (au plus la moitié) avec leur autre parent. En cas de résidence alternée, l'enfant est compté comme vivant principalement dans le logement où il est présent le premier jour de la collecte ».

<sup>2</sup> INSEE, France, portrait social, Edition 2020.

<sup>3</sup> La catégorie recouvre dans le cadre de cette enquête des parents solo ayant un niveau de qualification ne leur permettant pas de s'insérer durablement sur le marché du travail (parent en recherche d'emploi au moment de l'entretien ou sur la temporalité N-2), et ayant des revenus n'excédant pas 1500 euros pour l'ensemble de la famille.





Si la recherche conduite considère la monoparentalité au prisme de sa diversité, elle s'attache de façon plus spécifique aux familles monoparentales en proie à la vulnérabilité sociale. Comment viennent se conjuguer les difficultés au sein d'un spectre associant monoparentalité et fragilité sociale et que produit ce spectre s'agissant de l'accès et du maintien dans une situation d'emploi ?

Ce focus sur ces franges de la population est légitime à au moins deux égards. D'abord, ce sont ces familles que les institutions ont le plus de difficultés à capter (Warin, 2018) et vis-à-vis desquelles sont pourtant dirigés les dispositifs contemporains d'accompagnement éducatif, et plus largement de protection sociale.

S'ajoute ensuite à ces considérations empiriques, que la sociologie de la famille compte aujourd'hui une littérature abondante pour éclairer le travail parental « ordinaire » des couches moyennes et supérieures de la population, mais souffre d'une aporie s'agissant de la vie intime et domestique des milieux sociaux les plus fragilisés.

Parce que l'on sait que l'école et la scolarité constituent la première préoccupation des parents (Crépin, 2016), et que les familles populaires sont les plus concernées par les difficultés scolaires qui affectent les trajectoires de leurs enfants plus que les autres, (Bonnéry, 2007), un axe de nos travaux se concentre sur les interactions entre ces familles monoparentales et un Centre médico-psychologique (CMP) pour comprendre comment la monoparentalité transforme les attentes et les pratiques des professionnel.le.s de l'éducation, et en retour leurs effets sur la vie des familles. L'hypothèse à l'origine de cette interrogation est la suivante : les soupçons de parentalité défaillante pèsent davantage sur les familles monoparentales et impliquent des injonctions éducatives plus invasives, une prise en charge psychologique de leurs enfants plus précoce et plus intense, ainsi qu'une sollicitation plus grande des parents, qui compliquent l'articulation entre vie parentale et vie professionnelle.





## II. DÉPLOIEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête se déploie selon deux volets.

Un premier volet est porté sur les familles monoparentales dont les enfants sont suivis en Centre médico-psychologique (CMP) réservé aux enfants de 2 à 15 ans. Cet axe de la recherche vise à examiner le cas d'injonctions « fortes » à la disponibilité parentale, en interrogeant les effets de cette prise en charge à l'articulation de l'action médicale, éducative, et sociale sur les agencements entre contraintes familiales et professionnelles.

Cet examen des conditions du travail parental, et de la recomposition des temps parentaux, sous l'effet d'injonctions fortes à la disponibilité parentale, s'appuie sur une enquête ethnographique conduite dans un CMP d'une métropole de plus de 500 000 habitants. Le CMP au sein duquel l'enquête se déploie est un établissement public qui s'adresse aux enfants ou adolescent.e.s ayant « des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement ». Il regroupe différents professionnel.le.s du soin, et de l'éducation, qui « ont pour fonction d'effectuer des bilans, de diagnostiquer d'éventuelles manifestations pathologiques et de mettre en œuvre une action thérapeutique ou rééducative sous la responsabilité d'un médecin. Son activité est exclusivement ambulatoire et prend la forme de consultations, de séances de traitement au maximum quelques heures par semaine » (Coldefy 2005, p.2).

L'entrée sur ce terrain a été négociée entre les enquêtrices, et le chef de service de cette institution hospitalière. Nous bénéficions pour ce faire de certains cadres facilitateurs, notamment liés au fait que ce projet est directement financé par une autorité ministérielle, renforçant de ce fait, l'aspect d'intérêt public lié à nos investigations. De plus, ce même chef de service collabore lui-même au sein d'un laboratoire de recherche en sciences sociales, et manifeste un réel intérêt vis-à-vis des questions relatives à la prise en charge de l'enfance. Il demeure pour autant que notre présence peut être entendue comme préjudiciable à la confidentialité propre à la question du secret médical, à la relation d'écoute, au dépôt d'une parole sur des questions relevant de plus de l'intime, et que nous n'avons à ces égards pu observer de temps de prise en charge d'une famille, ce qui, laisse poindre un écueil et émerger de nombreuses interrogations à même de nourrir la suite de ce projet de recherche.

En l'état, nous mobilisons, outre plusieurs temps d'observation informels répartis sur cinq mois dans ce CMP, un corpus de 22 entretiens conduits avec 13 professionnel.le.s du CMP et 9 chef.fe.s de familles monoparentales dont les enfants sont suivis au CMP. Les professionnel.les interviewé.e.s sont 4 psychiatres, 1 psychologue, 3 infirmières, 1 éducatrice spécialisée, 2 psychologues, 1 secrétaire, et 1 assistante sociale.

Les entretiens, d'environ une heure à deux heures, sont biographiques et/ou semi-directifs, se sont déroulés pour une majorité d'entre eux au sein de l'une des antennes de secteur du CMP. Pour les professionnel.le.s, le guide d'entretien utilisé s'articule autour de quatre grandes thématiques : la trajectoire professionnelle, les publics accueillis, la monoparentalité, et le travail d'accompagnement. Pour les parents fréquentant le CMP, le guide d'entretien est centré sur les thématiques suivantes : la trajectoire personnelle, le temps parental, le suivi en CMP et les expériences de discrimination. A noter que les entretiens avec les parents résultent d'une mise en relation entre l'enquêtrice et ces derniers par les médecins psychiatres du CMP, et qu'ils se sont déroulés soit dans un bureau mis à disposition au sein de la structure, soit dans un lieu public du type café, engendrant deux biais non négligeables, dans la mesure où « présentés » par des professionnel.le.s, ces parents appartiennent au groupe de ceux qui d'une part ont fait preuve de « bonne volonté sanitaire » et/ou ont pu trouver des ressources dans les structures.

Parmi les 9 parents rencontrés dans le cadre de l'enquête menée au CMP se trouve seulement un père. Cette répartition genrée est représentative de la surreprésentation des mères dans les sphères socio-éducatives. Les mères rencontrées dans ce cadre ont en moyenne 42 ans, elles élèvent seules le plus souvent un ou deux enfants dont l'âge moyen se situe à 9,5 ans. On souligne que les trajectoires des parents que nous avons rencontrés au sein du CMP s'appuient sur des relations sociales très restreintes, limitées à quelques relations de voisinage, ou dans deux cas, seulement ouvertes à la famille élargie du côté du pôle maternel. Sans témoigner d'une identité de parent collective, on relève au sein des parcours considérés, une cohérence des modes de vie : un relatif isolement donc, un travail parental accaparant, une lassitude face aux efforts ordinaires du quotidien, une absence ou une fragile insertion professionnelle.





S'agissant de la situation d'emploi des parents enquêtés, alors que l'on sait que les taux d'activité des mères seules sont nettement plus élevés que ceux des femmes qui vivent en couple (10 points d'écart), ce qui renvoie bien sûr à la nécessité pour elles de subvenir seules aux besoins de la famille, les mères que nous avons rencontrées s'inscrivent dans des situations professionnelles, fragilisées à la fois par une absence de qualification supérieure souvent expliquée par l'entrée initiale en parentalité, puis par l'entrée en monoparentalité et enfin par le suivi médical et éducatif de leur enfant. Ces aspects seront largement discutés dans ce rapport, tant les injonctions à la disponibilité parentale adressées au parent « gardien » sont pénalisantes lorsque l'on examine les biographies considérées.

Il faut en ce sens souligner que ces mobilités professionnelles descendantes des monoparents se retrouvent par ailleurs dans le second volet de cette enquête.

Le second volet de cette recherche s'adosse à la passation de 24 entretiens semi-directifs, conduits avec des chef.fe.s de familles monoparentales ayant actuellement des enfants scolarisés. Ces entretiens sont d'une part le fruit de rencontres par le biais de connaissances mutuelles aux enquêtrices et aux enquêté.e.s, d'autre part ont été agies par le biais d'une communication sur les réseaux sociaux. A noter que le recrutement « populaire » déborde pour s'attacher à l'expérience de la monoparentalité de personnes appartenant aux franges moyennes, mais communément soumises à une relative précarité de leur statut et de leur insertion professionnelle.

Le corpus de familles considérées compte un nombre relativement important de binômes « parent-enfant », situation imputable à l'histoire matrimoniale antérieure. En ce sens, 18 parents (dont 16 mères) sont entré.e.s en monoparentalité lorsque leur enfant était encore en bas âge, et n'ont pas rencontré de partenaire par la suite. On sait à cet égard que les mères de famille monoparentale sans diplôme ont plus de difficultés à refonder une union : un quart d'entre elles sont dans cette situation depuis au moins 10 ans, contre 15 % de celles qui ont au moins le bac<sup>4</sup>. Concernant notre échantillon, cette perspective se vérifie dans la mesure où la monoparentalité se stabilise comme une structure familiale pérenne dans le temps, et au regard du faible capital scolaire et/ou du déficit de formation des enquêté.e.s.

C'est ainsi au total un corpus composé de 34 entretiens avec des parents, et de 13 entretiens avec des professionnel.le.s, produit sur une temporalité de douze mois qui permettent ici de se saisir des discriminations subjectives relatées, mais par ailleurs indiciblement expérimentées par les chef.fe.s de familles monoparentales. L'ensemble de ces entretiens a été intégralement retranscrit pour l'analyse. Les résultats produits seront présentés selon trois grands axes, précédés d'un éclairage sur les difficultés posées par la saisie de « discriminations subjectives ». D'abord, nous envisagerons en quoi la monoparentalité constitue un frein à la réalisation professionnelle, puis nous nous attacherons à ce qu'engage la monoparentalité en termes de recompositions normatives attachées à l'enfance et à la parentalité, enfin, nous mobiliserons plus particulièrement les travaux conduits dans le premier axe de cette recherche pour appréhender ce que produit l'accompagnement psycho-éducatif d'un enfant sur le travail parental et plus largement au sein des trajectoires parentales.

L'ensemble du corpus produit fait l'objet d'une analyse de contenu en trois étapes successives que sont la préanalyse (lecture flottante, repérage d'indices, découpage en thématiques signifiantes), l'exploitation et l'interprétation. Ce processus d'analyse est affecté par les choix de regroupement du chercheur ; en outre nous avons dans le cadre de cette recherche, dégagé des ensembles thématiques qui, dans les discours des enquêtés, nous apparaissaient articulés à la monoparentalité, enfin nous avons assigné des thèmes aux extraits d'entretiens mobilisés pour leur caractère idéal-typique.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet la note « Familles monoparentales : la progression continue », Centre d'Observation de la société, novembre 2017.





### III. DIFFICULTÉS POSÉES PAR LA SAISIE DES « DISCRIMINATIONS »

Alors que la « discrimination directe » qualifie la prise en compte d'un critère prohibé dans une décision, la « discrimination indirecte » ou « voilée » (van Zanten, 2006) survient lorsqu'une norme ou pratique apparemment neutre a un impact potentiellement défavorable sur les membres d'un groupe, sans que ce critère ou cette pratique puisse être objectivement justifié par un objectif légitime. Toutefois, ces quelques éléments de définition ne sauraient éclairer la façon dont les acteurs vivent et ressentent les discriminations, objectif intrinsèque de notre approche qualitative.

Bien que les représentations de la discrimination subjective attachée à l'expérience de la monoparentalité aient constitué un horizon stable de la recherche investie, nous avons été confrontées à différents « obstacles » tant d'ordre méthodologiques, que de terrain.

A noter d'abord s'agissant de la dimension conceptuelle que l'appropriation sociologique de la notion de discrimination reçoit des controverses, notamment celle qui consiste à voir dans celle-ci un avatar conceptuel de l'idéologie néo libérale et de sa préoccupation à se détourner des inégalités plus structurelles (Berenni, 2011). Ainsi, et à l'instar des collègues auxquels nous venons de faire référence, il s'agit pour notre collectif de recherche de dissiper toute ambiguïté théorique, et de préciser que nous embrassons « un usage contrôlé et réflexif de la notion de discrimination, pleinement attentif à ce que l'importation de cette catégorie fortement marquée par le droit fait à l'analyse sociologique des rapports de pouvoir et des inégalités sociales » (Berenni, 2011, p.5). Cet « usage contrôlé et réflexif » de la catégorie se déploie dans l'enquête visée selon deux prismes.

En premier lieu, nous avons cherché à faire émerger chez les parents enquêté.e.s ce qu'ils/elles percevaient comme relevant de « discriminations indirectes » ; il s'agit là en fait de comprendre comment les parents peuvent-ils/elles appréhender et percevoir des discriminations venant s'imposer à eux/elles, ou encore allant jusqu'à surdéterminer leur identité de « monoparents ». Il ne s'agit ainsi pas de mesurer les discriminations, ni d'en expliquer les mécanismes, mais de développer une approche subjective des discriminations à même de souligner le refus de personnes d'être définies par une identité de parent solo, ou par un autre attribut qu'il s'agisse d'une faible insertion professionnelle, ou d'un relatif isolement social. A travers ce prisme, nous avons cherché à ce que les parents rencontré.e.s puissent s'entretenir sur leur expérience de la discrimination. Or, force est de constater que cette expérience de la « discrimination » se dit peu, cela même au cours d'entretiens fleuves, retraçant la trajectoire de vie.

Une première explication tient dans le fait que la discrimination tend en tout premier lieu à être saisie au travers de facteurs visibles et visibilisés à l'instar du sexe, de la race. Entrevoir une morphologie familiale, en outre la monoparentalité, comme la possible source de discriminations ne s'impose guère, cela aussi parce que cette configuration familiale progresse et se normalise, et l'on observe même en ce sens que les parents rencontré.e.s n'examinent de rapports « discriminants » qu'au travers des catégories visibles précédemment citées. On sait, de plus, que le rapport subjectif aux discriminations varie en fonction de la position sociale dont bénéficient les individus (Eckert, Primon, 2011), et qu'il représente une dimension complexe à saisir, à commencer pour les victimes de discriminations. On insiste ensuite sur le caractère très fortement variable du sentiment de discrimination au sein d'une expérience de l'injustice dont la lecture est plus généralisée aux différentes composantes de l'identité ; par exemple : femme peu qualifiée, bénéficiant de peu de supports familiaux, de faibles conditions de ressources économiques, et en situation de monoparentalité, élevant un enfant ayant une pathologie chronophage pour l'organisation de la vie familiale. Par ailleurs, on peut, comme le souligne Olivier Masclat, s'interroger sur le fait que les individus intériorisent les nouvelles catégories de lecture de la réalité sociale, lesquelles contribuent à relativiser et euphémiser la « dureté » et valorisent la « croyance méritocratique » (2017). En d'autres termes, se percevoir comme une victime potentielle de discriminations emporte le risque d'une individuation plutôt négative, à une époque où prévaut la quête du salut individuel.





Face à ces obstacles, l'enquêtrice a la tâche de s'engager dans un travail de reconstitution des conditions sociales façonnant la perception des discriminations, cela aussi pour en appréhender le caractère variable, d'où la nécessité de contextualiser et d'analyser les conditions de réalisation des entretiens conduits. Que disent vraiment les enquêté.e.s quand ils/elles témoignent des discriminations, à qui s'adressent-ils/elles, et dans quel(s) contexte(s) ? En ce sens, dès lors que les discriminations sont saisies comme réalité subjective, sous l'angle des perceptions individuelles, les relations entre enquêtrice et enquêté.e.s mais aussi le(s) contexte(s) dans le(s)quel(s) ces relations ont été nouées, tout autant que les enjeux sociaux et symboliques représentés par la situation d'entretien, deviennent des objets d'analyse (Masclat, 2017).

En second lieu, le déploiement de l'enquête au sein d'une institution à la croisée du médical, de l'éducatif et du social, permettait de s'attacher également aux discriminations institutionnelles. Les entretiens conduits auprès de professionnel.le.s de la santé place l'enquêtrice sur la voie de la saisie de discriminations institutionnelles indirectes. L'enquête déployée au sein du Centre médico-psycho-pédagogique montre à cet égard que les institutions, intègrent, dans leur travail de catégorisation des usagers, et ainsi dans leur fonctionnement routinier, des normes à même de produire des effets discriminatoires en dépit de leur apparente neutralité. On a ainsi pu se demander dès les débuts de cette enquête, si la prise en charge de la difficulté scolaire d'un enfant, conjuguée à la situation de monoparentalité de son foyer, pouvait se traduire par la mise en place de stratégies locales, propre à l'institution considérée. Dit autrement : la monoparentalité constitue-t-elle le lieu de discriminations positives qui interrompraient la norme d'égalité de traitement des enfants suivis et de leurs familles, au principe de remédier à des inégalités réelles ou fantasmées ? Cette hypothèse reviendrait alors à considérer que la famille monoparentale déroge, à certains ethos et normes de la famille « traditionnelle » et que les enfants s'inscrivant dans ces constellations familiales seraient structurellement désavantagés. Ainsi, de par leur appréhension des structures familiales et leur travail de catégorisation des familles, et par ailleurs de par les injonctions qu'ils préconisent, les professionnel.le.s de ce type d'institutions co-produisent-ils d'autres foyers de discriminations ? Cette dernière question ne peut à ce stade de nos travaux recevoir de réponse stricte, même si l'enquête soulève, par exemple, et nous y reviendrons, que sur les neuf mères rencontrées en CMP, toutes, à l'exception d'une, ont cessé, ou réorienté leur activité professionnelle au profit d'une plus grande disponibilité à investir dans le suivi de leur enfant, et cela en contrepartie d'un déclassement professionnel. Il semble ainsi qu'une pragmatique de la discrimination soit à envisager pour explorer à quelles discriminations indirectes s'expose le travail parental lorsque celui-ci est privé de coparentalité.



## “ IV. MONOPARENTALITÉ ET RÉALISATION PROFESSIONNELLE

Deux constats émergent de notre recherche :— tout d'abord, les chef.fe.s de familles dites monoparentales, principalement des femmes, connaissent des déclassements professionnels temporaires ou durables suite à leur entrée en parentalité solo. De plus, les entretiens biographiques montrent que ces mobilités descendantes trouvent souvent leur source en amont de l'entrée en parentalité solo : les effets du désengagement paternel, renforcés par le surinvestissement féminin dans la maternité, viennent pénaliser les carrières des femmes et compliquent encore davantage la conciliation vie privée/vie professionnelle après la séparation.

### 4.1. Des situations antérieures déjà caractérisées par une coparentalité en pointillés et des insertions professionnelles fragiles

La monoparentalité est vécue par les parents comme une bifurcation dans leur trajectoire (Bessin, Bidart, et Grossetti, 2009). Pour autant, elle s'inscrit dans des rapports sociaux antérieurs, qui produisent des effets sur la façon dont le parent « solo » articule vie familiale et vie professionnelle. En effet, une distribution sexuée des rôles parentaux au sein des couples en amont de la séparation, principalement en défaveur des femmes (Garner, Méda, et Senik, 2005 ; Ponthieux et Schreiber, 2006), amène la grande majorité de nos interviewé.e.s à surinvestir la parentalité et à fragiliser leurs insertions professionnelles (Pailhé et Solaz, 2009 ; Fagnani, 2000). Ainsi, lorsque l'entrée en parentalité solo survient, ils ou elles se trouvent au cœur d'une tension entre une forme de parentalité très investie, la nécessité de subvenir aux besoins matériels de la famille et des aspirations à une réalisation personnelle et professionnelle. Selon la façon dont les tâches domestiques et éducatives étaient réparties entre les parents, la stabilité professionnelle dont ils bénéficiaient respectivement, l'âge des enfants et la réaction de l'entourage aux transformations de la situation conjugale, les individus disposent d'une marge d'action variable. Néanmoins, dans l'ensemble, le besoin de prouver sa « bonne parentalité » - pesant d'autant plus fortement que l'on est parent solo et que l'on appartient aux catégories populaires - semble conduire à un surinvestissement du rôle parental, peu compatible avec l'investissement professionnel.

Il est difficile de dire dans quelle mesure les parents solos relatent les conditions originales dans lesquelles ils/elles ont vécu avant leur séparation, ou s'ils/elles s'efforcent de rationaliser leur situation actuelle. Néanmoins, parmi les femmes interviewées, une large majorité décrit un désinvestissement du père dans la vie familiale avant même la séparation. On sait de plus que l'arrivée de l'enfant révèle et/ou accentue une répartition du travail domestique très inégalitaire (Ferrand, 2005) au sein de ces couples, les mères prenant en charge la quasi-totalité des tâches relatives au soin et à l'éducation des enfants.

Cette coparentalité en pointillée voire absente, antérieure à la séparation est aussi évoquée par un de nos deux interviewés masculins :

*« J'ai divorcé parce que je n'existais pas en tant que tel. J'étais Cendrillon en fait si vous voulez, je travaillais et je m'occupais des enfants. »*

(Valentin, hypnothérapeute,  
père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans  
et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans)



Ces expériences de parentalité non partagée déstabilisent la conjugalité, à laquelle les parents solos rencontrés ne parviennent plus à trouver de sens. Ainsi, lorsque la relation conjugale ne s'inscrit pas en soutien de la parentalité, celle-ci est remise en question, comme l'expliquent Célia et Valentin :

*« Tout va bien c'est super c'est merveilleux, l'enfant arrive et très rapidement le vent tourne, et là, Hanaë on va dire qu'elle a six mois et moi je me dis que ça va pas le faire, l'histoire dure encore un an supplémentaire mais ça ne le fait pas, clairement il sert à rien, il me convient plus, il m'aide pas, je me sens seule et je me dis quitte à me sentir seule, autant l'être pour de vrai. »*

(Célia, sans activité, bénéficiaire du RSA, mère d'une fille de 13 ans, séparée depuis 11 ans).

*« Ça lui arrivait d'en faire un peu, un minimum, un minimum syndical quoi. Moi je m'occupais du ménage, de la bouffe, de mon boulot, des enfants, des devoirs, de tout quoi... A la limite le seul avantage d'être seul c'est que je suis libre de faire ce que je veux et je n'ai personne pour me casser les pieds à côté. Donc en gros, ce que j'ai maintenant, ben ça ne change pas grand-chose au quotidien. Financièrement oui mais pour le reste non. »*

(Valentin, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans).

Outre cette absence de coparentalité avant l'entrée en parentalité solo, la fragilité des insertions professionnelles des mères est aussi souvent antérieure à la séparation. La trajectoire de Margot en est une bonne illustration : alors qu'elle est sur le point de valider un bac professionnel en maintenance électronique, son conjoint la quitte pour une autre femme. Malgré l'obtention de son diplôme, elle explique ne pas pouvoir exercer dans cette voie car les difficultés que connaît son enfant, son suivi en CMPP (Centre Médico Pédago Psychologique) et la nécessité de gagner rapidement de l'argent l'amènent à accepter un emploi à mi-temps dans la restauration rapide. D'un projet entrepreneurial dans la branche dans laquelle elle est qualifiée, elle opte pour ce qu'elle appelle un « boulot alimentaire ». Ce travail de vendeuse à mi-temps chez Subway lui permet d'être plus présente auprès de son fils et d'avoir un revenu fixe. Son ex conjoint, en revanche, réussit à devenir, comme ils l'avaient projeté à deux, producteur de musique électronique. Elle se retrouve confrontée à des difficultés matérielles inextricables pour réussir à « joindre les deux bouts » et ne parvient pas à se « projeter » dans l'avenir. Si ses difficultés sont en partie liées à son statut de parent solo, elles trouvent aussi leur origine dans un parcours scolaire et professionnel heurté. A la naissance de son fils, dans un contexte où ses chances de bénéficier d'une insertion professionnelle durable dans le champ artistique sont faibles, elle investit pleinement son rôle maternel. Elle allaite son enfant pendant plus d'un an et prend un congé parental qu'elle prolonge. Cet investissement dans le rôle maternel comme une façon de « s'accommoder moins difficilement que les hommes de l'absence de travail » a déjà été mis en évidence par Fabien Deshayes dans sa recherche sur les familles monoparentales précaires (Deshayes 2018, p.12), faisant référence à ce que Dominique Schnapper nomme le « chômage inversé » (Schnapper, 1994). Le travail parental vient alors légitimer des difficultés à construire un ancrage professionnel.





## 4.2. Une parentalité solo qui contrarie la trajectoire professionnelle

Dans les entretiens, les interviewé.e.s racontent la façon dont la parentalité solo est venue contrarier leur trajectoire professionnelle. Tou.te.s mettent en avant des difficultés à articuler leurs statuts de parent solo et leurs carrières, qu'ils ou elles décrivent en grande majorité comme dégradées. Ainsi, après leurs séparations, ils/elles sont souvent amené.e.s à accepter des conditions de travail ou des postes moins valorisés. Le parcours de Carole, qui travaille dans le secteur de l'hôtellerie, illustre la manière dont sa grossesse, puis son entrée en parentalité solo, viennent heurter son parcours professionnel. Agée de 33 ans, elle « tombe enceinte » après un changement de contraceptif. Elle est alors en couple depuis un an seulement et n'avait pas jusqu'alors inscrit la maternité dans son projet de vie. Elle se décrit comme « quelqu'un de très carriériste » et insiste sur le fait qu'elle avait alors « un très très bon poste », elle était responsable hébergement dans un hôtel cinq étoiles. Son conjoint la convainc de garder l'enfant. Mais, dès que les délais qui rendaient possible un avortement sont écoulés, son comportement change : alors qu'il participait au travail domestique, notamment en lui préparant « des bons petits plats », il se désintéresse d'elle et de sa grossesse. Une fois leur fils né, il ne s'en occupe pas. Un jour, elle découvre qu'en son absence, il laisse pleurer l'enfant, pendant qu'il regarde des films, un casque sur les oreilles. Cet épisode précipite son départ : elle décide de « soigner le mal par le mal » et de « prendre son fils sous le bras » alors qu'il avait cinq mois.

*« Je suis partie avec mon fils et j'ai donc abandonné ma carrière professionnelle dans l'hôtellerie de luxe à ce moment-là où je me suis occupée de lui pendant 18 mois. »*

(Carole, responsable hébergement dans un hôtel, mère d'un garçon âgé de 4 ans, séparée depuis 3 ans et demi).

Alors qu'elle menait une carrière épanouissante, confrontée au désinvestissement paternel et à la séparation, Carole investit la maternité. Elle prend un congé parental de 18 mois et met entre parenthèse sa vie professionnelle. Titulaire d'un BTS de tourisme, elle doit repartir à zéro et met quatre ans pour réussir à « remonter la pente professionnelle », accédant aujourd'hui à un poste qui reste moins valorisé que celui qu'elle a dû quitter. Tout en stabilisant progressivement son insertion professionnelle, elle se retrouve prise dans des rapports de classe défavorables : son salaire, estime-t-elle, « n'est pas foufou » par rapport à son poste, qui implique des responsabilités. Elle gagne 1450 euros net par mois mais refuse de négocier une augmentation « pour l'instant », car elle estime avoir « un patron tellement adorable ». Elle se sent reconnaissante de la confiance qu'il lui a accordée en lui offrant ce poste et se sent redevable des aménagements d'horaires qu'il lui autorise pour qu'elle puisse « conserver sa nounou ». Le coût que représente l'absence de revalorisation de son salaire constitue, selon elle, « un investissement à long terme », c'est-à-dire le prix à payer pour son maintien sur le marché du travail. Elle accepte donc cette situation même si l'équilibre budgétaire de son foyer reste extrêmement précaire. Ainsi, même s'il y a maintien de l'activité ou du statut professionnel à moyen terme, les besoins d'aménagements horaires enferment parfois les parents solos dans une situation de dépendance vis-à-vis de leurs employeurs.

De manière générale, les projets professionnels nécessitant des plages horaires étendues, voire des déplacements sur le territoire national ou un déménagement à l'étranger sont reportés. Ainsi, la reconversion professionnelle apparaît chez plusieurs de nos interviewé.e.s comme la seule issue possible. Il s'agit alors pour les parents solos d'opter pour un emploi qui soit facilement « conciliable » avec la parentalité solo et les contraintes temporelles qui s'y rattachent, notamment lorsque les enfants sont encore en bas-âges et qu'ils nécessitent d'être accompagnés puis récupérés. Rechercher un travail conciliable, c'est aussi parfois renoncer à des emplois plus valorisants et plus en lien avec la formation initiale du parent.

*« Avoir un travail conciliable »*

*« Il y a aussi quelque chose qui est très très dur quand on est maman seule c'est si par exemple pour Ella qui a des soins 3 fois par semaine, j'ai postulé avant de choisir de faire cette reconversion, parce que j'étais AVS, auxiliaire de vie scolaire, comme par hasard je m'occupais d'enfants autistes, il y a jamais rien pour rien dans la vie. J'ai postulé et j'aurai pu avoir un super poste à Lombrezza qui est une école privée juste en dessous mais je leur ai dit tout de suite 3 fois par semaine je serai obligée de ne pas être là... »*

(Charlène, sans emploi, une fille de 5 ans suivie en CMP, seule depuis 4 ans).





Au-delà de la difficulté à adapter son activité professionnelle à sa situation de parent solo, lorsque son enfant nécessite une prise en charge spécifique comme dans le cas de Ella, cette conciliation semble d'autant plus complexe. En effet, lorsque les parents solos abordent une activité professionnelle conciliable, c'est le plus souvent au regard des horaires de l'école. Or, lorsqu'à ces horaires déjà contraignants, s'ajoutent des obligations de soins plusieurs fois par semaine, la conciliation tend à devenir impossible.

*« Voilà, et ça c'est quelque chose de très très lourd. Il faut passer le stade où on se dit, ça sera pas tout le temps comme ça mais quand on a pas de travail, qu'on veut travailler, qu'on veut faire quelque chose et que c'est une sacrée contrainte. C'est bête à dire car Ella n'est pas une contrainte mais... C'est-à-dire qu'on se dit « mince comment je peux faire ? Là j'ai besoin de travailler, psychologiquement, financièrement, socialement mais je ne peux pas le faire parce que le lundi j'ai psychomot, le mardi j'ai orthophoniste, le mercredi j'ai pédopsy », voilà c'est vraiment quelque chose de compliqué. En quelque sorte, il faut se mettre entre parenthèse, être très opérationnelle pour son enfant, tout en sachant que ce qu'on fait là c'est pas ce à quoi on aspire parce que moi dans l'absolu, je voudrai que quelqu'un puisse prendre en charge Ella pour l'emmener à ses soins et que moi je puisse travailler. »  
(Charlène, sans emploi, une fille de 5 ans suivie en CMP, seule depuis 4 ans).*

C'est souvent à ce moment-là que la dimension parentale du parent solo tend à prendre le dessus sur la dimension plus professionnelle. Les parents solos semblent alors mettre entre parenthèse leur vie professionnelle pour satisfaire les attentes/injonctions parentales.

*« Et après j'ai été 2 ans au chômage et j'ai trouvé un poste d'accompagnante d'enfants en situation de handicap. Et en fait finalement ce boulot c'est un peu... il y a beaucoup de mères, de mamans seules avec enfants dans ce genre de boulots. Finalement j'ai accepté parce que c'était des horaires d'école, donc ça m'allait bien, c'était les mêmes horaires que Manon, j'avais les vacances scolaires donc en fait finalement c'était le job idéal parce que ça me permettait d'être avec elle, de l'accompagner, parce que quand je travaillais 2 ans en boulangerie et j'ai été serveuse aussi dans un restaurant c'était compliqué ».  
(Aude, AVS, une fille de 17 ans, seule depuis 12 ans).*

Comme la mère de Ella, la mère de Manon a dû opter pour un emploi « conciliable » lorsqu'elle s'est retrouvée seule. On note dans le discours de cette mère que cet emploi d'accompagnante d'enfants en situation de handicap répond à plusieurs de ses attentes parentales. Il permet d'avoir les mêmes horaires que sa fille et les vacances scolaires, ce qui permet une meilleure conciliation quotidienne pour cette mère. Il n'est pas question d'épanouissement professionnel pour cette mère, il s'agit de conciliation travail/famille après deux ans de chômage et des emplois qui ne permettaient pas selon elle d'articuler au mieux son rôle de mère et son activité professionnelle. Toujours dans cette optique de concilier au mieux, certains parents solos déclarent avoir renoncé à occuper un poste dans la branche professionnelle liée à leur formation car celle-ci n'était pas adaptée à leur situation de parentalité solo.

*« Renoncer à une carrière et/ou se reconvertir »*

Par exemple, Clotilde explique qu'elle a dû renoncer à sa carrière d'intermittente du spectacle au moment de sa séparation et devenir salariée à plein temps. Elle suit une formation pour intervenir dans les centres d'apprentissage du français et contre l'illettrisme mais vit mal ce changement, qui implique pour elle non seulement de renoncer à la branche d'activité qui l'épanouissait, mais aussi de perdre en autonomie et de réduire le temps passé avec sa fille. Alors que Margot avait un projet professionnel qui s'inscrivait également dans un projet de couple, la parentalité solo sonne le glas de ces aspirations.





*« Il fallait que je mange à côté du coup la maintenance électronique c'est pas mal et puis on avait un projet avec mon ex copain, on voulait fabriquer des instruments de musique électronique. Lui a pris le projet et maintenant lui en vit plus ou moins. Et moi j'ai lâché. En fait, j'ai lâché parce qu'il fallait trouver un boulot alimentaire à mi-temps, pour pouvoir être là pour le gamin déjà, pendant qu'il avait besoin de cet accompagnement psychologique. Donc moi j'en ai profité pour faire aussi une analyse, je fais une psychanalyse depuis 4 ans pour travailler sur moi, travailler sur tout ça, la communication avec mon enfant. »*

(Margot, serveuse, un fils de 7 ans suivi en CMP, seule depuis 3 ans).

Comme l'explique Margot, cette branche professionnelle était difficilement conciliable avec sa parentalité solo, ce qui l'a contraint à opter pour un « boulot alimentaire » « à mi-temps ». Ces deux précisions soulignent combien les aspirations professionnelles sont soumises aux contingences parentales. Lorsqu'elle utilise l'expression de « boulot alimentaire », Margot souligne combien cette activité vise avant tout à remplir une fonction essentielle, celle de nourrir sa famille. Le côté « épanouissement » ou « valorisation » professionnel est complètement absent de ces propos. Le fait de souligner que cet emploi est exercé à mi-temps pour pouvoir accompagner son enfant dans le cadre de son suivi en CMP, accentue encore cette impression de minoration du professionnel au profil du parental.

Les parents solos ont conscience des blocages professionnels induit par l'entrée en parentalité solo.

*« [ Enquêtrice ] : Tu as l'impression que ton travail maternel, ta maternité est très différente de celle que tu aurais pu avoir avec le papa de ton fils ? Différente de celle que tu vivais avant quand t'étais en couple ? Y a des choses où tu te sens empêchée ? professionnellement ?*

*[ Margot ] : Oui professionnellement c'est clair parce qu'avec tout ce que j'ai comme bagage, je pourrai gagner bien ma vie en fait. Le problème c'est ça. Là je fais un travail alimentaire où je suis exploitée, je fais des sandwiches, je suis à 9,80 (euros), ma convention c'est Germinal ».*

(Margot, serveuse, un fils de 7 ans, seule depuis 3 ans).

Valentin aussi se reconvertisse après sa séparation. Alors qu'il était commercial, il devient hypnothérapeute afin d'être son propre employeur et de pouvoir aménager ses horaires en fonction du rythme de ses trois enfants, dont il a la résidence quotidienne.

*« J'en ai parlé à une assistante sociale qui me suivait. Elle me disait : vous pouvez aller à Dax ou à Bayonne. Dax c'est à 40 bornes de chez moi et Bayonne c'est 100. J'y vais comment ? Elle me dit : c'est quoi les horaires ? Les horaires c'est pareil je suis bloqué. La seule solution qui me permet d'être payé à peu près c'est d'être à mon compte, c'est malheureux mais c'est vrai. Je serai salarié... La seule solution serait d'être à mi-temps mais la personne qui est à mi-temps, les frais de bagnole pour y aller, à la limite elle va encore moins s'en sortir. »*

(Valentin, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans).

Cependant, son nouvel emploi d'hypnothérapeute ne lui permet pas de subvenir seul aux besoins de sa famille et alors qu'il bénéficiait d'un niveau de vie confortable lorsqu'il vivait avec la mère de ses enfants, il est aujourd'hui confronté à d'importantes difficultés financières.

*« [ Enquêtrice ] : Ça vous permet de couvrir tous vos frais ?*

*[ Valentin ] : Ah non, non, heureusement que la Caf est derrière. Moi je veux travailler parce que je ne veux pas dépendre tout le temps des organismes sociaux mais non. C'est pas... Avec les amplitudes horaires que j'ai, j'ai même du mal à me sortir un SMIC en fin de mois donc sans commentaire. »*

(Valentin, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans).





En qualifiant sa reconversion de « recyclage » à plusieurs reprises dans l'entretien, Valentin fait un lapsus qui traduit sa conscience de la faible valeur des parents solos sur le marché du travail. Il explicite les difficultés de conciliation et les freins à l'insertion professionnelle liés à cette situation familiale.

*« Parce que quand on est monoparental, le travail, si j'arrive devant un employeur, je lui dis il faut que je m'en aille à 16h parce qu'il faut que j'aille récupérer la petite, parce que je n'ai pas les moyens de me payer une nounou, que le mercredi je ne peux pas venir bosser... c'est vrai que tout employeur va me dire "Monsieur, la porte elle est là". Alors oui c'est pas évident. J'ai la chance d'être à mon compte aujourd'hui parce que j'ai dû me recycler. Et dans ce cas-là c'est plus facile pour moi. C'est vrai que j'aimerais finir plus tard, ce qui me permettrait de mieux gagner ma vie et de m'en sortir, mais je ne peux pas.*

*A ce jour je ne peux pas. Quand les enfants seront un peu plus grands, oui. J'ai pas le choix.*

*J'ai pas de famille pour garder mes enfants, rien, donc je n'ai pas le choix... ».*

(Valentin, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans,  
un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans,  
séparé depuis 3 ans).

Comme l'explique Valentin, certains facteurs peuvent minimiser les effets de la parentalité solo sur les trajectoires professionnelles : lorsque l'âge des enfants augmente ou que les parents peuvent bénéficier de relais familiaux ou amicaux, la conciliation est plus facile. Clotilde explique que ce n'est finalement que lorsque sa fille a grandi qu'elle a pu gérer sa carrière comme elle l'entendait et redonner davantage de place à sa réalisation professionnelle.

*« Là j'ai plus besoin d'être là à la sortie de l'école, je peux même aller travailler le soir, la sortie d'école c'est fini et ça me permet d'être beaucoup plus souple dans mon travail, de prendre des boulots que je n'aurais pas acceptés parce que je ne pouvais pas ».*

(Clotilde, intermittente du spectacle, mère d'une fille de 14 ans, séparée depuis 10 ans).

### 4.3. Les pratiques des parents solos pour concilier activité professionnelle et charge familiale

La nécessité de concilier travail/famille oblige les parents solos à mobiliser différentes ressources : pour celles et ceux qui disposent d'un entourage familial proche affectivement et géographiquement, le maintien sur le marché de l'emploi repose souvent sur le recours à cette aide. Pour celles et ceux qui ne disposent pas de ces ressources, l'appel aux aides amicales semble plus compliqué : d'une part, parce qu'il ne peut se justifier à leurs yeux par un « devoir » de solidarité familiale qui légitimerait le recours ; et d'autre part, parce que la sociabilité amicale des parents solos est amoindrie par leur situation. On observe, en effet, une sociabilité spécifique aux parents solos, caractérisée par un affaiblissement des échanges amicaux. Le soutien familial est un facteur décisif dans la possibilité de renouer avec l'investissement professionnel et tenter de concilier travail et famille.

#### *« Le relai grand-parental »*

Par exemple, Anna, graphiste freelance, déménage dans la Drôme pour suivre son conjoint. Elle y met au monde sa fille, âgée de trois ans aujourd'hui, et tente difficilement de concilier sa maternité avec sa vie professionnelle. Lors d'aller-retours à Paris imposés par son activité, elle prend conscience qu'elle peut alors bénéficier du soutien de sa mère. Lorsqu'elle se sépare de son conjoint il y a deux ans, elle décide de revenir vivre chez sa mère. Même si la situation n'est pas idéale (elle partage une chambre de 11 m<sup>2</sup> avec son enfant), elle lui permet de réinvestir une vie personnelle et professionnelle, qu'elle avait délaissée faute d'implication de son conjoint dans la vie domestique.





Si ces récits de déclassement (qui imputent à la parentalité solo la cause de la dégradation professionnelle) peuvent s'expliquer par des difficultés objectives de conciliation, il faut néanmoins marquer une certaine prudence dans l'interprétation de ces reconstructions ex-post. La parentalité solo est certes une bifurcation dans ces vies, mais il convient aussi de s'interroger sur la façon dont elle s'inscrit dans la continuité des trajectoires et vient renforcer des rapports sociaux préalables.

Le rôle de l'entourage social du parent prend une importance particulière avec l'entrée en parentalité solo. Celui-ci peut contribuer à l'amélioration de la vie du parent solo de différentes façons : financièrement, sous la forme de gardes d'enfants, ou les deux.

Pour certains parents solos, c'est le relai grand-parental qui a souvent permis le maintien de l'activité professionnelle.

*« Au bout d'un an, il y a une société parisienne qui est venue me chercher  
[ Anne habite à ce moment-là à Valence avec sa fille et son conjoint ]  
et donc j'ai commencé à faire des allers-retours avec mon bébé et ce qui m'a sauvée  
c'est que ma mère peut m'héberger en banlieue parisienne et s'occuper de ma fille puisqu'elle est  
à la retraite depuis longtemps »*

(Anna, graphiste freelance, 1 fille de 3 ans, seule depuis 1 an).

Sans la proximité géographique de sa mère avec Paris et la possibilité, à la fois de loger chez elle et de déléguer la charge de sa fille, cette mère n'aurait pas pu répondre favorablement à cette opportunité professionnelle. Au moment de l'entretien, la grand-mère reste le principal mode de garde de cette mère. Se pose alors la question de la conciliation travail/famille une fois le déménagement sur Paris réalisé après la séparation. En effet, Anna insiste sur le fait que son nouveau logement lui coûte très cher et va lui demander un investissement professionnel intense. Or, cette dernière ne pourra plus « se reposer » autant sur sa mère car bien que cette dernière soit à la retraite et disposée à garder sa petite-fille, elle ne peut pas faire les allers-retours journaliers Paris/banlieue. Les grands-parents peuvent être un relai régulier pour le parent solo pour concilier travail et famille, dans les accompagnements des enfants à l'école, et en cas d'enfant malade. Ils peuvent également être sollicités le mercredi et le weekend pour l'accompagnement aux activités extra-scolaires. Ainsi, Patrice peut compter sur ses parents qui prennent le relai auprès de ses trois filles, de 10, 9 et 5 ans. Suite à son veuvage, ce père a décidé de maintenir son activité à temps plein pour des raisons financières mais aussi pour son épanouissement personnel. L'idée est alors selon lui, de trouver l'articulation la plus adaptée. Ainsi, il commence très tôt le matin, vers 7h, et ses filles vont seules à l'école. Cette organisation matinale permet à Patrice de ne pas modifier son heure d'arrivée à cause de l'ouverture de l'école. Par ailleurs, cette organisation lui permet de terminer plus tôt et donc de chercher ses trois filles à l'école après le travail. Alors que l'organisation de la semaine ne pose guère de problèmes de conciliation, la journée du mercredi est plus problématique puisque les enfants ne sont pas pris en charge par l'école. Ce sont alors les grands-parents qui entrent en jeu avec une répartition genrée des tâches. Alors que le grand-père fait « le taxi » en accompagnant chacune de ses petites-filles à ses activités respectives, la grand-mère reste quant à elle au domicile pour faire les tâches ménagères.

Pour Romain, c'est également la grand-mère paternelle qui est mobilisée pour concilier travail et famille. Elle peut apporter des aides de plusieurs ordres tels que des conseils au père et des aides pratiques comme la garde des petits-enfants ou la préparation des repas.

*« Ma mère m'a beaucoup aidé puisqu'elle allait la chercher, la petite avait 7 ans à l'époque, et ma mère allait la chercher à l'école, donc ça me rendait bien service. [...] »*

*Ma mère allait la chercher, elle la faisait goûter, et puis moi quand j'arrivais le soir, je m'occupais des filles. »*  
(Romain, 49 ans, 2 enfants).





La grand-mère paternelle se substitue au rôle qui était joué auparavant par la mère afin que le père puisse maintenir son activité professionnelle mais également son organisation quotidienne.

*« C'était un petit peu compliqué quoi, donc, j'ai continué, je ne travaillais pas ici à ce moment-là, je ne travaillais pas à l'hôpital à l'époque, je travaillais dans un laboratoire donc, bon la vie a continué.*

*Effectivement, il fallait être un peu plus disponible, mais bon on fait avec...*

*[ Parce qu'à ce moment-là, vous faisiez quoi comme type d'horaire ? ]*

*C'était des horaires de bureau donc c'était 9h-19h voilà donc, j'étais pas loin, j'étais à Porte d'Orléans et j'habite dans le 15e donc, j'étais à la maison assez rapidement, en 20 minutes, j'étais à la maison.*

*Et ma mère m'a beaucoup aidé puisqu'elle allait la chercher. »*

(Romain, 49 ans, 2 enfants).

Si l'appel à la grand-mère est intégré pour la plupart des parents solos, notons que ces mobilisations familiales se déclinent différemment selon les disponibilités et la distance géographique, mais également selon les relations entretenues entre parents solos et grands-parents. Comme le soulignait J. Kellerhals, *« le souci d'entraide ou de partage concerne assez largement les personnes envers qui l'on éprouve aussi un sentiment de proximité affective : celui-ci paraît devoir légitimer le devoir de solidarité. On aidera, on fera appel à tel oncle parce qu'on l'aime bien plutôt que parce qu'il participe d'une catégorie de parenté [ ... ]. En cela les critères statutaires cèdent largement la place aux critères affinitaires »* (Kellerhals, J., Modak, M., et Perrenoud, D., 1997, p.97-98).

L'aide familiale nécessite donc plusieurs éléments pour être mise en place : la proximité du lieu d'habitation entre le parent solo et la grand-mère paternelle, une « bonne » entente, et la disponibilité de la grand-mère. Le recours aux grands-parents comme facteur de conciliation travail/famille s'expliquerait par le fait qu'il existerait une solidarité familiale « naturelle ». Selon A. Pitrou, la *« "séparation de corps" entre les générations n'est pas remise en question, sauf exception, en ce qui concerne l'habitat quotidien ; mais on maintient autant que possible la proximité qui permet de se voir lorsqu'on le désire. Sur le plan des attentes, il existe un sentiment de complicité ou de solidarité, de communauté de souvenirs passés et d'habitudes, qui permet de s'adresser aux parents ou à la fratrie sans une gêne excessive pour leur demander service ou soutien : «les liens du sang», fréquemment invoqués, tissent un réseau soutenu par une forte charge affective »* (Pitrou, 1992, p.38). Ainsi, il est socialement attendu que les grands-parents soutiennent leurs enfants en cas de difficultés parentales et familiales et l'entrée en parentalité solo semble être une situation familiale perçue comme suffisamment légitime pour solliciter cette aide. Selon A. Pitrou, *« les parents ont mis des enfants au monde, puis les ont élevés et entretenus durant le temps de leur enfance et de leur adolescence : pourquoi devrait-il y avoir rupture lorsqu'à leur tour ces derniers fondent une famille ? La notion de continuité paraît naturelle à la plupart des ménages qui se sont racontés, même s'ils reconnaissent que c'est une aide appréciable, et pas «obligatoire», de la part de leurs parents. [ ... ] Certes on reconnaît que les parents ne sont pas obligés de fournir l'aide qu'ils donnent à leurs enfants, mais une certaine revendication d'un dû se fait jour malgré tout, et les fait s'étonner que, parfois, les parents et plus encore les beaux-parents ne rendent pas certains services, alors que leur état de santé et leurs ressources le leur permettraient. Finalement, les parents sont bien là pour continuer leur soutien même auprès des ménages ayant pris leur autonomie ; ils sont prioritaires dans la liste des donneurs d'aide »* (Pitrou, 1992, p.92). Pour toutes ces raisons, faire appel à sa famille est plus aisé que faire appel à ses amis. Néanmoins le recours à « solidarité familiale » plutôt qu'au cercle amical s'explique aussi, dans le cas des parents solos, par la nature de leur sociabilité, souvent altérée par l'entrée en monoparentalité.

Les parents solos rencontrés n'ont pas toujours la possibilité de faire appel à leur entourage familial pour les relayer dans la garde de leurs enfants. Ainsi, ce sont souvent les amis qui sont mobilisés, bien qu'ils le soient dans des conditions différentes des membres de la famille.





« Solliciter le cercle amical »

Lorsque le parent solo n'a pas de famille sur laquelle s'appuyer, c'est le cercle amical qui est sollicité.

*« J'ai des amis, en cas de pépin, ils sont là. Mais je veux dire, je ne vais pas les mettre à contribution parce que j'ai envie de partir en weekend ou sur toute une semaine, je veux dire. C'est des gens qui ont aussi leur vie, qui ont beaucoup de choses à gérer de leur côté, donc ils seront là pour les urgences y a aucun problème je peux compter sur eux pour une urgence mais je ne vais pas demander sans cesse à Pierre Paul Jacques quand j'ai besoin d'un service, quoi. Parce qu'après les gens ils en ont marre, hein ! »*

(Rachel, 46 ans, 2 enfants de 16 et 12 ans, seule depuis 4 ans).

Selon cette mère, les amis peuvent être sollicités mais dans des conditions spécifiques. Il ne s'agit pas de les sur-mobiliser quotidiennement, ce qui pourrait conduire à une lassitude de leur part et donc à un isolement progressif. Ainsi, Rachel fait surtout appel à eux en cas de difficulté. Elle explique par exemple les avoir sollicités dans des situations particulières dans lesquelles elle avait deux obligations familiales qui n'étaient pas conciliables comme des rendez-vous médicaux pour ses deux enfants, à deux endroits différents. A ce moment-là, elle n'hésite pas à demander à des amis d'accompagner l'un de ses enfants, pendant qu'elle s'occupe de l'autre. Cette demande lui semble alors légitime au sens où elle s'inscrit dans un cadre spécifique.

D'autres mères en revanche, mettent en avant la chance d'avoir plusieurs mères solos dans leur entourage, ce qui permettrait une sollicitation plus aisée et mieux comprise de part et d'autre.

*« J'ai pas mal d'amies de mères seules avec enfants et je sais qu'il y a une grande solidarité avec mes amies qui vient un peu les mêmes choses, c'est un fonctionnement qui me plaît bien aussi. [...] Je pense que si on ne vit pas ça on ne peut pas vraiment comprendre, sur l'entraide c'est quelque chose que l'on peut partager avec des amis qui eux aussi ont été séparés hommes ou femmes, mais quand on l'a pas vécu je pense que l'on peut pas véritablement comprendre et du coup cibler les besoins de l'autre ».*

(Flora, 35 ans, AVS, 2 filles de 8 et 5 ans, seule depuis 3 ans).

Cette mère souligne plusieurs éléments qui favorisent sa possibilité de recourir à ses amies dans sa conciliation au quotidien. Ces dernières sont nombreuses à être en situation de parentalité solo, ce qui permet a priori, à la fois une meilleure compréhension mais également de ne pas toujours solliciter les mêmes personnes. Par ailleurs, le fait de partager la même condition familiale semble permettre une meilleure perception de la demande. Selon Flora, le fait de partager les mêmes conditions familiales est un élément un peu fédérateur au sein de son cercle amical et cet élément permet également de mieux anticiper les besoins et les aides à proposer et apporter. C'est l'idée de solidarité qui ressort des propos de cette mère.

Par ailleurs, Flora souligne également qu'elle souhaite être présente et disponible auprès de ses enfants comme elle a pu en bénéficier elle-même dans son cadre familial.

*« Je pense que moi j'ai eu une enfance où ma mère était très disponible, j'avais aussi mes grands-parents qui étaient là. Et moi je n'ai pas du tout d'aide extérieure à part mes amis, je peux demander ponctuellement de l'aide à mes amis, si on est galère pour un midi pour un soir pour récupérer les enfants on s'entraide beaucoup ça c'est super chouette et après j'ai pas d'aide j'ai pas mes parents, j'ai pas d'autres aides. Mais je pense que c'est aussi dû à leur jeune âge et qu'en grandissant je changerai un petit peu mais c'est vrai que je privilégie ma présence auprès d'elles, et ma vie familiale au détriment de ma vie professionnelle et ça c'est certain ».*

(Flora, 35 ans, AVS, 2 filles de 8 et 5 ans, seule depuis 3 ans).



Lorsque les parents n'ont pas la possibilité de s'appuyer sur les cercles familiaux et/ou amicaux, ils externalisent dans la mesure du possible la garde de leur(s) enfant(s).

« Externaliser le mode de garde »

*« Moi je me suis vraiment retrouvée pour le coup toute seule, aucune famille, moi je suis orpheline de père, et ma mère, on était fâchées depuis 4 ans. Quand je suis partie avec mon fils ».*

(Carole, responsable dans l'hôtellerie, 33 ans,  
1 fils de 4 ans, seule depuis 3 ans et demi).

Certaines circonstances conduisent les parents solos à devoir gérer seuls la conciliation au mieux des sphères professionnelles et familiales. Il s'agit alors la plupart du temps, de recourir à une externalisation des modes de garde. Cette possibilité d'externaliser à un coût, elle n'est donc envisageable que pour les parents solos qui ont pu maintenir leur activité professionnelle suite à leur entrée en parentalité solo.

*« Alors après vous me demandez sur l'organisation au quotidien, moi l'organisation elle est très simple c'est assistante maternelle à 200 %. C'est tout. C'est mon seul moyen de garde, etc., pour l'organisation, maintenant qu'il est scolarisé, c'est beaucoup plus simple et ça me fait quand même beaucoup moins sur mon salaire maintenant qu'il y a quand même l'école, mais j'ai quand même un métier avec des horaires atypiques où je finis tard le soir avec des horaires à 19 heures 30 et 21 heures, selon les jours... »*

(Carole, responsable dans l'hôtellerie, 33 ans,  
1 fils de 4 ans, seule depuis 3 ans et demi).

Cet examen relatif à la parentalité solo et à la réalisation professionnelle nous a permis de dégager que le poids des normes de genre, ici, pèse d'autant plus lourdement que la plupart des mères solos rencontrées connaissent des trajectoires professionnelles fragiles et incertaines, et investissent leur rôle maternel de manière intensive. On observe ainsi comment la maternité constitue pour elles une dimension essentielle d'une vie « bien vécue », dont l'entrée en parentalité solo ne peut compromettre l'exercice exigeant, au détriment souvent de leur insertion professionnelle.

Si les possibilités de renouer avec une vie professionnelle davantage conforme à leurs attentes sont plus fortes à mesure que la trajectoire de parentalité solo avance, notamment parce que les enfants grandissent, on observe qu'il reste difficile pour les mères solos rencontrées d'être à la hauteur de leurs propres normes. Leur souci de disponibilité, de prévalence ou de protection, se heurte à de telles contraintes qu'elles se sentent obligées d'impliquer les enfants dans le partage des préoccupations matérielles.





## V. MONOPARENTALITÉ ET (RE)DÉFINITION DE L'ENFANCE

Il s'agit ici de considérer ce qu'il peut y avoir de commun dans l'exercice des rôles parentaux et dans les définitions de l'enfance à l'œuvre au sein de ces familles. Ces familles subissent-elles des contraintes spécifiques qui infléchissent les relations intrafamiliales et les formes de parentalité dans ces foyers ? Est-il observé une pluralité de façons d'être adultes ou enfants, variant selon les trajectoires et les caractéristiques sociales des membres de ces familles ? Sont ainsi interrogés les effets produits par la situation de parent solo sur les manières d'endosser les rôles sociaux, de s'insérer dans différents groupes et de tisser des relations sociales.

L'évolution des relations intrafamiliales sous l'effet de l'entrée en parentalité solo se traduit par une porosité entre les temps parental et enfantin : les difficultés financières limitent les possibilités de sorties, les sociabilités se reconfigurent autour de cercles de parents solos dans lesquels les enfants sont souvent inclus et le « temps à soi » du parent se réduit au profit de moments en famille. Enfin, c'est la définition même des rôles entre les parents et les enfants qui se trouve modifiée sous l'effet de ces nouvelles formes de sociabilité : les enfants sont plus exposés aux contraintes de la vie adulte, notamment lorsque les ressources sont faibles, et que les parents sont obligés de les impliquer dans la maîtrise du budget. Si certains parents maintiennent leur(s) enfant(s) dans la sphère protégée de l'enfance, à l'écart des problèmes d'adultes, c'est parce qu'ils bénéficient de ressources matérielles et sociales, qui dessinent des inégalités entre les parents solos

### 5.1. Des formes d'investissement dans la parentalité propres aux familles monoparentales ? Des « formes de maternité intensive » : éléments de définition

Selon Anne Quéniart et Stéphanie Vennes, « *l'idéologie de la 'maternité intensive' ne doit pas être interprétée comme une attitude individuelle, elle ne renvoie pas seulement aux enfants, à la mère ou à la famille : il s'agit en fait d'un modèle culturel plus large* » (2003, p. 34). Plus précisément, « *Il existe de fortes tensions entre le modèle culturel d'une société de marché rationalisée et le modèle culturel de la maternité intensive qui coexistent. [...] L'histoire du concept d'éducation des enfants et les dires des conseillers de notre époque semblent démontrer que, plus le marché rationalisé obtient du pouvoir et est omniprésent, plus son opposition idéologique à la maternité intensive devient forte.* » (Hays, 1996, p. 97). Par ailleurs, les soins aux enfants et l'éducation étant « traditionnellement » dévolus aux femmes, les pères solos sont davantage tenus de devoir faire preuve de « bonne parentalité » (Piesen, 2016 ; Martin, 2014). Pour autant, ils ne renoncent pas à leurs carrières. Comme le souligne Claude Martin, « *'la condition parentale', au sens des conditions dans lesquelles les parents exercent leur rôle, a considérablement évolué au cours des dernières décennies* » (2014, p. 9). Les caractéristiques du « bon » parent sont nombreuses, il doit notamment être à l'écoute de son enfant et être démonstratif dans ces gestes d'affection (Le Pape, 2014). Le « bon » parent s'inscrit dans la « famille relationnelle » [Singly (de), 2004] dans laquelle une privatisation et une individualisation des relations sont observées. Ses compétences restent néanmoins encore aujourd'hui fortement stéréotypées, le père représente toujours l'autorité, alors que la mère est perçue comme « dévouée » à la sphère familiale et aux enfants (Le Pape, 2014). Si l'essentiel des normes et des préconisations ont longtemps concerné uniquement les mères, cette pression normative variait également selon les milieux sociaux.

#### *Une ressource identitaire pour les parents aux insertions professionnelles plus fragiles*

La parentalité solo marque, pour un ensemble d'enquêtés.e.s, un recentrement sur le rôle parental et une réduction des engagements dans d'autres sphères sociales. Ce groupe est composé exclusivement de mères, avec de plus faibles capitaux scolaires, une insertion professionnelle fragile et des pratiques de 'maternité intensive' (Hays, 1996) développées en amont de leur séparation (allaitement prolongé, congé parental long, organisation quotidienne centrée sur le temps passé avec les enfants, etc.). Cet investissement maternel est certes une conséquence des normes sociales dominantes de disponibilité maternelle (Gojard, 2010), véhiculées notamment par les médecins et les spécialistes de la petite enfance (Garcia, 2011). Mais il est aussi une façon de transformer favorablement une situation subie et causée par les difficultés à s'insérer durablement sur le marché du travail dans un contexte de rareté (Deshayes, 2018, p. 12).





La trajectoire de Margot, au parcours scolaire et professionnel heurté, est une illustration des configurations sociales propices à ce type d'investissements parentaux.

*« À l'adolescence, je passais mon temps dehors [ en dehors du domicile et de l'école]. [...] J'étais nulle à l'école évidemment. [...] Du coup, j'ai fait un Cap [ certificat d'aptitude professionnelle] coiffure et je suis partie à Paris travailler chez Jacques Dessange un an et demi parce qu'aussi, je me sentais bête, j'avais envie de culture et là j'ai découvert plein de choses. Après, j'ai voulu reprendre mes études, donc je suis partie de Paris parce que c'était trop cher. J'ai fait de la photo, je n'ai pas eu mon Cap photo. J'ai fait une prépa aux Beaux-Arts, je suis rentrée aux Beaux-Arts à Marseille. »*

(Margot, serveuse, un fils de 7 ans, seule depuis 3 ans).

À la naissance de son fils, ayant des chances minimales de s'insérer dans le champ artistique, Margot investit pleinement la maternité. Elle allaite son enfant pendant plus d'un an et prend un congé parental prolongé. Le travail parental vient alors légitimer des difficultés à construire un ancrage professionnel, ce que Dominique Schnapper nomme le 'chômage inversé' (1994).

C'est également le cas de Célia, séparée du père de sa fille lorsqu'elle avait 18 mois. Après des études artistiques peu rentables sur le marché du travail, elle enchaîne les « petits » boulots pour contribuer à la vie matérielle du couple, puis cesse de travailler à la naissance de sa fille. Elle vit de prestations versées par la caisse d'allocations familiales, dont le revenu de solidarité active (Rsa) pour parent isolé, et d'une pension alimentaire de 300 euros mensuels. Célia légitime son retrait durable du marché du travail par son investissement maternel, associé à la parentalité solo :

*« Et puis, même quand je la récupère du lycée, c'est encore elle et moi, et moi il n'y a personne pour me récupérer, donc moi, il faut que je sois à cent pour cent de ma forme, il faut que je sois au top, donc je ne vais pas disséminer ma force et passer trop de temps sans elle [...]. À l'époque [ avant la séparation], je savais que j'étais un peu exclue de ce fait du monde du travail mais je le voulais bien, mais bon en fait tu ne sais plus si c'est toi qui le veux ou si c'est les conditions qui font que ça se fait et que tu t'adaptes à la situation. »*

(Célia, sans activité, bénéficiaire du RSA, mère d'une fille de 13 ans, séparée depuis 11 ans).

Izia, devenue mère à l'âge de 20 ans, séparée six ans après la naissance de sa fille aînée, et restée très longtemps sans activité, explique avoir préféré attendre que ses enfants puissent se garder seuls pour commencer à envisager une activité professionnelle. Elle a un discours très construit sur l'allaitement prolongé, l'importance de la nourriture, la nécessité de passer beaucoup de temps avec ses enfants. C'est également le cas de Sonia, qui a eu quelques emplois alimentaires (vendeuse, serveuse, secrétaire, garde d'enfants) alternant avec de longues périodes d'inactivité professionnelle consacrées à l'éducation de ses enfants. Toutes les deux sans diplôme, ces mères ont envisagé de les scolariser à la « maison », à certains moments de leur vie.

### *Une forme de distinction*

Ce fort investissement maternel, au détriment de la carrière, peut constituer une forme de distinction et de réhabilitation comparable à celle identifiée par Julie Landour (2016) chez les « mompreneurs ». Les mères, relativement dotées initialement, s'engagent, après des déboires professionnels, dans la scolarité de leurs enfants pour « combler un capital culturel défaillant » (p. 9). Chez les mères les plus éloignées de l'emploi, une valorisation de leur dévouement maternel est constatée, propre à les distinguer de celles qui ne se soumettent pas à la norme de disponibilité maternelle (Bloch et Buisson, 1999) :

*« Certaines mères passent tout leur argent pour les faire garder mais, pour moi, c'était un choix d'être auprès d'eux. Mon départ de vie de boulot ça a été le moment où ils ont été assez grands pour pouvoir rester seuls. »*

(Iris, 42 ans, Auto-entrepreneure, 2 enfants de 19 et 15 ans).





Être « bonne mère » peut, comme le montre J. Landour (2016), constituer un capital culturel spécifique pour des femmes qui, sur le marché de l'emploi, ont vécu des frustrations. Flora, par exemple, fille d'enseignants agrégés, est dans ce cas. Après une école de décoratrice, elle a tenté de travailler comme scénographe, sans réussir à s'intégrer. Elle a ensuite travaillé plusieurs années dans un institut médico-éducatif (Ime), avant de devenir assistante de vie scolaire (Avs) pour être plus disponible pour sa fille. À la différence de Carole, qui s'efforce de retrouver un emploi dans son domaine après un congé parental de dix-huit mois, Flora, clairement, prend le risque du précarité avec le métier d'Avs (Bossard, 2015).

Cette forte focalisation sur la maternité a un rôle compensatoire qui renforce l'éloignement de ces mères du marché du travail. Elle a d'autres effets négatifs, à travers le jugement porté par l'entourage sur ces normes de maternité intensive, voire le jugement de leurs propres enfants devenus adolescents. Les mères aux pratiques éducatives les plus « puérocentrées » peuvent entrer en conflit avec leur entourage de ce fait, et ce d'autant que les relations avec la famille s'intensifient au moment de l'entrée en parentalité solo. En effet, si la norme de l'épanouissement de l'enfant s'est diffusée dans l'ensemble de la société, ses déclinaisons sont très variables et socialement différenciées. Les classes moyennes intermédiaires qu'Agnès Van Zanten (2015) qualifie de « médiateurs culturels » tendent à privilégier des valeurs expressives jugées par d'autres comme trop libérales. Ces mères solos sont exposées au jugement direct de leur entourage. Plusieurs enquêtées expliquent avoir fait appel à la solidarité familiale au moment de la séparation mais que celle-ci s'est traduite par des tensions autour des normes éducatives.

Dans certains cas, les choix effectués par les mères en faveur d'une disponibilité maternelle au moment où leurs enfants étaient encore jeunes se retournent violemment contre elles lorsqu'ils deviennent adolescents et critiquent leur mode de vie. Devant l'enquêtrice, la fille de Célia, âgée de 14 ans, reproche à sa mère leur précarité matérielle, attribuée à un échec personnel de cette dernière. Il s'agit là de l'un des effets circulaires de la dimension compensatoire de la maternité évoquée supra : certaines femmes écartées du marché du travail compensent cette exclusion en se valorisant et en se distinguant des autres mères par leur « qualité » maternelle. Mais cette dimension compensatoire est provisoire. En effet, les adolescents cherchent en dehors de leur foyer les instances de validation de leur propre identité. Ces mères se retrouvent, sur le long terme, doublement discréditées : sur le marché du travail et auprès de leurs enfants.

### *Faire preuve de « bonne parentalité » quand on est un homme*

Bien que banalisée, la parentalité solo est perçue comme une situation familiale dégradée, incitant les parents solos à faire preuve de leur « bonne parentalité » (Martin, 2014 ; Piesen, 2016). C'est encore plus vrai pour les hommes : comme l'a montré Alexandra Piesen, le fait que les obligations parentales soient essentiellement assurées par des pères entraîne des inquiétudes de la part de certaines institutions, et plus particulièrement de travailleurs sociaux ou encore d'enseignants, doutant que ces pères aient les capacités parentales suffisantes pour élever seul un enfant. Valentin raconte que, malgré les difficultés matérielles quotidiennes, il a tiré une grande satisfaction de la reconnaissance de son travail paternel par l'une des enseignantes de ses enfants :

*« Au collège, ça m'a touché particulièrement, j'ai eu une remarque d'une prof principale qui m'a dit, parce que j'ai quand même de la chance que mes enfants travaillent bien à l'école, et elle m'a dit que mes enfants avaient des félicitations au collège et que j'étais seul à les éduquer, donc chapeau etc., ça fait plaisir. »*

(Valentin, hypnothérapeute,  
père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans  
et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans).





Les pères rencontrés s'efforcent de démontrer quotidiennement leurs aptitudes à être de « bons » parents, tout en veillant à concilier différentes contraintes. Patrice, ingénieur et veuf, raisonne en termes d'autonomie pour ses filles. Il apprend à lire à la plus jeune de ses filles pour favoriser une organisation domestique plus fluide :

*« Ma dernière, je vous ai dit elle a 5 ans, cet été, quand je pensais à mon organisation, je me suis dit ça serait bien que j'arrive à lui faire sauter une classe. [...] C'est cet été que je me suis dit que ça serait quand même plus pratique pour l'organisation qu'elle soit en Cp [cours préparatoire de l'école primaire]... Les enfants en primaire peuvent aller à l'école tout seul, et y revenir tout seul, et pas quand c'est en maternelle. Donc je me suis dit que ça me soulagerait. »*

(Patrice, 42 ans, ingénieur, père de 3 filles de 10, 9 et 5 ans).

Plus distant des normes puérocentristes (disponibilité à l'enfant, centration sur lui, etc.), Patrice, mieux doté (par son diplôme et sa position professionnelle) que les mères aux parcours professionnels plus chaotiques évoqués précédemment, peut articuler sans difficulté son rôle de parent aux différents rôles sociaux déjà occupés. Il peut mettre les pratiques de préapprentissage de la lecture répandues dans les classes moyennes supérieures (Lahire, 2019), et généralement assurées par les femmes, au service de son organisation domestique grâce au saut de classe.

Ce père bénéficie aussi de l'aide de ses parents pour concilier vie domestique et carrière professionnelle. La journée du mercredi étant problématique (les enfants ne sont pas pris en charge par l'école), les grands-parents interviennent avec une répartition genrée des tâches. Pendant que le grand-père fait « le taxi » en accompagnant chacune de ses petites-filles à leurs activités respectives, la grand-mère s'occupe des tâches ménagères.

Comme l'explique A. Piesen dans une précédente enquête, « en France, en 2011, les pères rencontrés perçoivent la rareté de leur situation et, par conséquent, le caractère 'exceptionnel' du type de garde dont ils ont bénéficié. Ils essaient de maintenir les conditions de vie les plus 'normales' possibles pour éviter tous les éléments qui pourraient être utilisés à leur encontre (décrochage scolaire, problèmes comportementaux, etc.) et remettre en cause la résidence quotidienne à leur domicile » (2016, p.85). La mobilisation de personnes aidant les pères solos participe au maintien des conditions de vie « normales » et à asseoir leur « bonne parentalité ». La capacité des pères à bien s'occuper de leurs enfants suppose la présence féminine de « personnes relais » pour soutenir la paternité (Nagy, 2016, p. 112). Ces dernières atténuent les tensions entre l'activité professionnelle et l'investissement parental, lorsque les mères se trouvent davantage piégées par ces tensions, certaines s'éloignant durablement du marché du travail et s'exposant à une précarité durable.





## 5.2. Une sociabilité propre aux familles monoparentales

Cela étant posé, il s'agit ensuite d'analyser les transformations des modes de vie les plus partagés. L'ensemble des enquêtés s'accordent sur la modification de leurs sociabilités après leur séparation (ou leur veuvage) et sur une forme de porosité nouvelle entre les temps adulte et enfantin (Piesen, 2019). Pour les plus précaires, une sociabilité amicale réduite par les conditions de vie.

### *Une réduction des temps non parentaux et des possibilités limitées de remise en couple*

Évoquant la possibilité de faire garder son fils (en bas âge) pour sortir avec des amis, Carole, pourtant bien intégrée professionnellement, observe que la participation à une soirée lui coûterait 50 euros et qu'il s'agit pour elle d'un luxe désormais inaccessible. Ce type de difficultés pèse d'autant plus que ces parents voient leur niveau de vie baisser, comme cela a été observé à partir de différentes études statistiques sur les conditions de vie des parents solo. Les enquêtés les plus précaires insistent sur l'effet d'isolement induit par la parentalité solo. Certains expliquent ne plus avoir la possibilité matérielle de participer à une vie sociale et de loisirs ponctuée par des temps de sociabilité partagés. C'est ainsi que Célia, ne percevant que le Rsa et avec une fille âgée de 14 ans, se soustrait de tout moment de convivialité pour se consacrer pleinement au maintien des conditions de sa « survie » quotidienne. Sa fille ne peut pas proposer à des amis du collège de venir chez elle, parce qu'elle sait que la présence d'invités ferait supporter à sa mère un coût supplémentaire trop important. Margot, vendeuse à temps partiel à Subway (chaîne de restauration), explique, pour les mêmes raisons, qu'elle ne peut accéder à la demande de son fils âgé de 7 ans qui lui réclame d'inviter des copains.

Comme le montrent les travaux sur la socialisation familiale (Lahire, 1995 ; Millet et Thin, 2005), l'expérience temporelle des franges précarisées est souvent centrée sur le présent. Ces parents solos adoptent ainsi, à l'égard du temps, les dispositions décrites par Pierre Bourdieu (1977) pour évoquer les groupes privés par leur dénuement de la maîtrise de l'avenir. Ce rapport au temps n'est pas favorable à l'établissement de relations sociales durables. Les parents les plus en difficulté matérielle - à l'instar de Sophia, qui a vécu dans un squat avec sa fille durant plusieurs années, ou de Célia bénéficiaire du Rsa depuis dix ans - sont enfermés dans un présent chargé d'incertitudes, menacé par le risque d'une dépense imprévue. Cet appauvrissement des relations sociales, lié à la faiblesse des ressources financières, est propice à la recomposition des relations parent-enfant(s), favorisant un huis-clos familial.

Si une forte contrainte financière empêche les sorties amicales, l'organisation familiale dans un contexte de parentalité solo entrave aussi la remise en couple. Celle-ci se restructure en effet autour du ou des enfants et du parent. Même les parents plus dotés économiquement insistent sur cette forme d'enfermement autour du noyau familial. Izia décrit des fonctionnements parent-enfant(s) qui ne lui permettent pas d'envisager l'arrivée d'un nouveau conjoint dans la famille :

*« Je ne vois pas comment quelqu'un peut s'insérer dans ma famille, je me dis plus tard. Les enfants sont là tout le temps, on a pris cette habitude à trois, il n'y a pas de séparation, ils ne sont pas dans leur chambre, on vit tous les trois et je ne vois pas ce que viendrait faire quelqu'un là-dedans en fait. Je ne vois pas où je le mettrais, ni au niveau du temps, ni de la disponibilité, ni de la place. Je bataille avec les enfants pour garder mon espace de réflexion, et de ce que je vois dans les couples, ils ont préservé cet espace du couple et de l'espace de chacun, moi c'est confus, il y a un seul espace, un espace à trois pas un espace du couple et des enfants. »*

(Izia, 42 ans, Auto-entrepreneure, 2 enfants de 19 et 15 ans).





Plusieurs enquêtés s'inquiètent de l'omniprésence de leurs enfants dans leurs espaces de vie. Si certains valorisent cette proximité, d'autres regrettent d'être amenés à communiquer pendant toute une journée avec leurs enfants exclusivement. Maria explique appeler souvent sa mère et sa sœur pour éviter cela.

*« Avec ma sœur et ma mère, on se téléphone pendant des heures quasiment tous les jours, on papote beaucoup. [...] La discussion adulte de tous les jours n'existe pas beaucoup si je ne discute pas avec ma mère, avec ma sœur. »*

(Maria, 43 ans, documentaliste à l'université,  
2 enfants de 10 et 5 ans).

Les parents solos voient dans cette configuration relationnelle une absence d'intimité, qui les limite dans la construction d'un cercle d'amis non solos (Quéniart et Vennes, 2003 ; Martin, 1994). La perspective de reconstruire une vie amoureuse est également freinée par cette forte présence des enfants dans leur quotidien, comme l'expliquent Alexia et Carole. La première explique que *« ce n'est pas facile d'avoir deux univers parallèles [...] et qu'il est difficile de dire à la personne je suis disponible une semaine tous les deux mois, et puis de temps en temps vraiment quand j'ai décidé que je peux laisser ma fille deux heures... »*. Carole, elle, explique qu'elle n'est pas *« en recherche de refaire sa vie »* :

*« Parce que notre vie avec mon fils, elle est déjà bien installée, on a notre petite routine, on est très bien comme ça. Devoir dégager du temps pour un homme, en plus techniquement, moi, ça serait super compliqué, donc, il faudrait quelqu'un d'extrêmement compréhensif. »*

(Carole, responsable dans l'hôtellerie, 33 ans,  
1 fils de 4 ans, seule depuis 3 ans et demi).

Pour Maria, le frein vient aussi de la difficulté des enfants à accepter cette situation, ce qui s'inscrit dans les formes de maternité intensive décrites précédemment (Quéniart et Vennes, 2003). Elle choisit donc de faire passer sa maternité avant sa vie amoureuse :

*« Est-ce que j'aurais le temps ? Est-ce que j'aurais la patience de m'occuper de quelqu'un, et pas au détriment de mes enfants ? [...] Enfin, la première chose que je dis c'est que je n'ai pas le temps... Et puis les enfants c'est vrai, on en a discuté parce que leur père a retrouvé quelqu'un immédiatement après, ils ont été extrêmement, enfin... Ils l'ont assez mal vécu... [...] Les enfants ne sont pas prêts [à ce que je refasse ma vie]. »*

(Maria, 43 ans, documentaliste à l'université,  
2 enfants de 10 et 5 ans).

Pour ces parents solos, le foyer familial se concentre, sinon se replie, sur la relation parent-enfant, infléchissant la sociabilité vers un environnement plus élargi pour les plus précaires et, plus largement, l'accès à une vie amoureuse.

### *Une sociabilité et une solidarité entre parents solos incluant les enfants*

Lorsque le parent solo n'a pas de famille sur laquelle s'appuyer, c'est le cercle amical qui est sollicité. Or, ce recours au cercle amical n'a rien d'évident :

*« J'ai des amis, en cas de pépin, ils sont là. Mais je veux dire, je ne vais pas les mettre à contribution parce que j'ai envie de partir en week-end ou sur toute une semaine. C'est des gens qui ont aussi leur vie, qui ont beaucoup de choses à gérer de leur côté. »*

(Rachel, 46 ans, 2 enfants  
de 16 et 12 ans, seule depuis 4 ans).





Les mères soulignent souvent la chance d'avoir dans leur entourage plusieurs mères solos, permettant une sollicitation plus aisée et mieux comprise de part et d'autre. Flora évoque une « grande solidarité de mères seules avec enfants » qui partagent les mêmes besoins et le même vécu, comme le fait aussi Maria :

*« On était un petit noyau dur de parents solos en fait. On était quatre... Et on passait des heures au téléphone ensemble, pour se remonter un peu le moral, discuter. [...] Et je regrette un peu de les avoir quittés [ elle a déménagé] parce que c'est aussi une... Voilà, en cas de pépin ou de coup dur, on peut compter dessus. »*

(Maria, 43 ans, documentaliste à l'université,  
2 enfants de 10 et 5 ans).

Alors que leur sociabilité passée est souvent altérée par l'entrée en parentalité solo, « *la présence même des enfants offre aux parents toute une série de relations sociales qu'ils n'auraient pas autrement. En ce sens, les enfants 'socialisent' leurs parents en leur permettant d'étendre leur réseau de sociabilité* » (Céroux, 2006, p. 127). Cette ouverture vers l'extérieur au travers des enfants est d'autant plus importante pour les parents solos, au sens où leur cercle social se réduit avec leur situation. Lorsque l'enfant grandit, ce repli, le plus souvent constitué par une cellule « parent-enfant(s) », cède alors la place à une sociabilité coïncidant avec un entre-soi constitué de femmes seules avec enfants. Les enquêtés évoquent une sociabilité qui s'adapte à leur configuration familiale, dans la mesure où la famille biparentale traditionnelle octroie, en général, une place spécifique au couple, d'un côté, et aux enfants, de l'autre, là où la parentalité solo convoque au sein d'une même place parents et enfants.

### 5.3. Un déplacement des frontières de l'enfance

La sociabilité spécifique aux parents solos les conduit à accorder à leurs enfants un statut parfois proche de celui des adultes. À la fois par nécessité pratique et parce qu'ils sont confrontés à une expérience de solitude, les parents du corpus développent un rapport à leurs enfants qui participe à déplacer les frontières de l'enfance. À la suite de l'entrée en parentalité solo, les pères et les mères ont adapté leurs rapports au temps et à l'espace (Martin, 2001). La nouvelle configuration familiale bouscule le rythme établi auparavant. Désormais, la notion de « temps » n'est plus appréhendée de la même manière par les parents. Selon B. Smyth (2005) qui a travaillé sur les perceptions du temps à la suite de séparations et les différentes façons de le repenser, « *Ces données montrent que ce n'est pas tant le genre qui prédit les attitudes à 50/50 mais bien le statut de résidence du parent (résidant ou non résidant)* » (2005, p. 7). Malgré l'importance du statut du parent dans la perception du temps, il faut souligner la dimension genrée des perceptions temporelles. Ainsi, « *La plupart des études montrent souvent qu'un gouffre existe entre la perception du temps passé à la maison avec les enfants qu'ont les femmes par rapport à celle des hommes.* » (ibid., p. 8). Cette dimension genrée est à mettre en regard avec la répartition des temps autour de l'enfant avant la parentalité solo. Par ailleurs, qu'il s'agisse de la participation à la prise de décision ou de l'implication des enfants dans des problèmes que la société contemporaine française dédie plutôt aux adultes (tels que les problèmes financiers), des reconfigurations sont constatées, mais aussi des continuités avec le type de parentalité développé en amont de la séparation et décrite dans la première partie de l'article. C'est aussi parce que certains parents, essentiellement des mères solos, ont fortement investi la maternité que le lien à leur enfant constitue une ressource sûre pour faire face aux difficultés.

#### *Des ressources matérielles et sociales qui limitent l'horizontalité des relations parents-enfants*

Lorsque les relations avec les grands-parents s'intensifient, ou quand les amis peuvent faire office de famille et que les relations familiales et amicales fonctionnent comme des ressources actives, l'horizontalité des relations décrite est plus ténue. La présence de tiers familiaux ou amicaux permet d'entretenir les frontières entre le monde de l'enfance et le monde des adultes. Par exemple, les grands-parents prennent le temps de jouer avec les enfants quand le parent solo ne peut pas nécessairement dégager ce temps :





*« Aujourd'hui, elle a 3 ans, elle ne réclame jamais son père, elle ne pleure jamais quand il s'en va. Par contre, quand on toque à la porte elle hurle "papi !". Sa référence c'est mon père, qui est fatigué, mais qui joue avec elle, qui la fait rire, qui la promène. »*

(Anna, graphiste freelance, 1 fille de 3 ans, seule depuis 1 an).

Les parents solos dotés de ressources sociales cherchent à atténuer les effets du binôme parent-enfant, en faisant appel aux relais institutionnels ou privés. Ils préservent les enfants des difficultés vécues, tout en s'accordant du temps à soi, encore plus nécessaire en situation de parentalité solo. Ainsi, Catherine envoie sa fille en colonies de vacances ou en stage afin de récupérer du temps pour elle :

*« Moi, j'aimerais avoir du temps sans culpabiliser, du temps de femme quoi. Surtout que, maintenant, je pourrai la laisser un peu en soirée. Et cet été, je l'ai laissée un peu, mais ce temps pour moi, c'est celui qui m'a permis vraiment de me reconstruire, et elle aussi. Et je pense que, pour elle aussi, c'est bien, et pour l'équilibre de la maman aussi. Et ça, ce n'est pas toujours évident à avoir et pour moi, pour être une bonne mère, il faut être une femme aimée. Et du coup, ça me coûte cher, je lui paye des petits congés et j'ai une semaine à moi quoi. Et puis, elle est avec d'autres enfants. »*

(Catherine, 51 ans, maîtresse de conférences, 1 fille de 14 ans).

Au-delà de la possibilité de proposer des loisirs à leurs enfants tout en s'accordant du temps pour soi, ces parents peuvent solliciter l'aide de professionnel.le.s. Par exemple, Charlotte, dont le mari (policier) s'est suicidé il y a neuf ans, tente d'externaliser ces difficultés en ayant recours à un accompagnement psychologique proposé par la police pour maintenir l'équilibre familial. En effet, son fils Rémi, âgé de 17 ans, *« prenait une place qu'il n'avait pas à prendre »*. Pour certains enquêtés, qui disposent des ressources leur permettant de faire valoir leurs droits sociaux, l'action sociale et ses dispositifs constituent des moyens de protéger leurs enfants des difficultés matérielles. Maria va ainsi se faire aider par la Caf et par l'assistante sociale de l'université où elle travaille :

*« Et donc c'est vrai que j'ai demandé de l'aide à la Caf. [...] Demander un logement social... [...] vous n'avez pas de meubles ni rien. Comme je voulais partir vite [ du logement conjugal ] et que j'avais donné beaucoup de meubles à des copains, comme chez Fabrice [ son ancien conjoint ] je m'étais installée chez lui, je n'avais plus rien donc il a fallu que je rachète des lits, des poêles, enfin... Je suis partie sans rien et donc ils m'ont aussi fait un crédit. »*

(Maria, 43 ans, documentaliste à l'université,  
2 enfants de 10 et 5 ans).

Des inégalités se dessinent entre les enfants plus ou moins exposés aux difficultés parentales, selon les capitaux (financiers, sociaux, et culturels) dont disposent les parents solos pour les tenir à l'écart des problèmes d'adultes.

### *Des enfants davantage exposés aux contraintes matérielles de la vie adulte*

La norme de coparentalité s'est imposée dans la gestion des séparations contemporaines. Elle renvoie au principe juridique d'exercice conjoint de l'autorité parentale (loi du 2 mars 2002) et implique que les parents s'entendent dans l'intérêt de l'enfant (Collectif Onze, 2013 ; Neyrand et al., 2015 ; Neyrand et al., 2013). Séparés, ils n'en forment pas moins « un couple parental ». Or, dans les entretiens, il ressort que cet idéal de coparentalité est difficilement atteignable. Ce modèle est d'ailleurs particulièrement peu accessible aux parents des catégories populaires (Cadolle, 2000 ; Martin, 2014). Des contraintes matérielles comme le coût des transports, une indisponibilité liée aux difficultés à « joindre les deux bouts », et les revers quotidiens de l'exercice de la parentalité, éloignent les parents solos des franges précarisées de la coparentalité. Avec la réduction de la sociabilité décrite *supra*, ils sont conduits à partager avec le ou les enfants des choses qui, traditionnellement, sont réservées aux adultes, telles que les difficultés liées au logement, professionnelles, financières, etc.





Ayant peu d'autres interlocuteurs adultes au quotidien, certains parents rencontrés font part de leurs doutes et de leurs craintes à leur(s) enfant(s) :

*« Il y a beaucoup de système D, parfois en fin de mois c'est très chaud, mais les enfants sont au courant, on fait tous attention, ils ont ce qu'il faut, pour l'instant j'y arrive. Mais je ne vous cache pas qu'en fin de mois, il va peut-être me rester 5 euros, donc la dernière semaine c'est chaud. Il n'y a aucun écart, c'est strict. [ Et c'est une réalité dont vous parlez avec vos enfants ?] Tout à fait, avec leurs mots à eux selon leur âge, parce que je vais pas dire les choses de la même façon à une fille de 8 et à une fille de 13, mais je ne leur cache pas. »*

(Valentin, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans,  
un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans,  
séparé depuis 3 ans).

Si Valentin partage ses difficultés avec ses enfants, c'est pour leur permettre de comprendre pourquoi il ne peut répondre favorablement à l'ensemble de leurs demandes. Inclure l'enfant dans les difficultés quotidiennes, qui relèvent habituellement de la sphère des adultes, permet ici un vivre-ensemble plus aisé. Une responsabilisation très forte des enfants est ainsi relevée, laquelle s'exacerbe lorsque ceux-ci sortent de la petite enfance. Ainsi, le fils de Margot, Benjamin, âgé de 7 ans, est par exemple soucieux du logement que peut trouver sa mère et il est déjà conscient des exigences demandées par des bailleurs. Par ailleurs, lorsqu'il se sent fébrile et malade, il s'empêche de le dire à sa mère pour lui éviter une absence au travail et des contrariétés avec son employeur.

Rachel, dont le conjoint s'est suicidé, insiste sur la nécessaire autonomisation de son fils compte tenu de sa situation de parent solo :

*« Cette année, mon fils ne fait rien [ comme activité extrascolaire]. Il s'est acheté un BMX [ vélo tout terrain]. Moi je lui ai dit 'moi je ne te trimbale pas, tu as 16 ans passés, maintenant tu te débrouilles.' ».* Célia explique à sa fille qu'elle ne peut plus acheter de desserts lorsqu'elle fait les courses et qu'elle doit limiter les achats aux aliments strictement nutritifs. De même, Sophia, compte tenu de ses très faibles ressources, demande à sa fille de faire un choix entre partir une semaine en vacances l'été et poursuivre une activité de loisirs au quotidien. Les parents solos les plus soumis aux contingences matérielles glissent ainsi d'un régime d'arbitrages et d'explicitations de leurs choix vers un régime davantage marqué par la responsabilisation, faisant par exemple état de leurs difficultés financières auprès de leurs enfants. C'est aussi le cas de familles plus « aisées » comme celle de Maria :

*« La piscine, les enfants, chacun ça coûte... 230 ou 240 euros chacun, par an. La danse c'est une fortune, avec l'équipement il y en a pour presque 400 euros. Je leur ai dit que, en fait, je n'avais pas les moyens d'inscrire... [ ...] Du coup... On choisit une à deux activités mais c'est tout. »*

(Maria, 43 ans, documentaliste à l'université,  
2 enfants de 10 et 5 ans).

Ce processus de responsabilisation concerne tous les parents, à différents degrés. La différence entre les familles plus ou moins dotées économiquement semble nette. Alors que les plus munies responsabilisent les enfants sur des sujets relativement restreints tels que le mode de garde, le choix entre activité extrascolaire ou vacances, les plus précaires demandent des efforts sur des champs beaucoup plus vastes (alimentation, impossibilité d'inviter des amis au domicile, autonomie, responsabilisation, contrôle de soi pour rester seul, etc.).

On observe ainsi une reconfiguration des sociabilités des parents solos, qui conduit à une forte porosité entre les temps parental et enfantin. Cette sociabilité spécifique les conduit à accorder à leurs enfants un statut parfois proche de celui des adultes. À la fois par nécessité pratique et parce qu'ils sont confrontés à une expérience de solitude, les parents enquêtés développent un rapport à leurs enfants qui participe à déplacer les frontières de l'enfance. Cette horizontalité des relations parents-enfants est moins présente lorsque les parents ont des ressources qui leur permettent de s'extraire de la relation en confiant ces derniers à d'autres personnes.





## VI. MONOPARENTALITÉ ET PRISE EN CHARGE DU RISQUE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHIATRIQUE CHEZ L'ENFANT : DES FAMILLES PLUS EXPOSEES A LA MORALISATION

Cette partie est plus spécifiquement consacrée à la prise en charge des familles monoparentales dans les structures psychiatriques. Ces familles sont fortement représentées dans ces structures, qui leur permettent une prise en charge gratuite et offrent un espace de soin et d'écoute sans contrepartie financière. Étant donné les tensions et les difficultés auxquelles ces familles sont exposées du fait de leur situation, cet espace peut concrétiser le « *droit de chacun à être reconnu comme un être psychologique* », c'est à dire d'être « *écouté, entendu, aidé quand le besoin s'en fait sentir, que ce soit pour mieux vivre dans son travail, dans ses loisirs, dans sa famille dans sa vie personnelle, ou que ce soit pour surmonter des difficultés passagères ou permanentes* » revendiqué par le Syndicat National des Psychologues dans son manifeste de 1982<sup>5</sup>.

Les CMPP ou les CMP représentent une institution plus que d'autres concernée à la fois par le monopole médical de l'expertise psychanalytique et par cette extension des droits conférés aux psychologues car ils sont dirigés par un médecin psychiatre qui effectue un diagnostic et prescrit ensuite des soins qui sont « consommés » dans la structure dont il a la charge et qui varient d'une structure à l'autre (orthophonistes, psychologues, psychomotriciennes, etc.). Il délègue au moins en partie la pratique des psychothérapies aux psychologues qui une fois la prescription effectuée, peuvent effectuer leur tâche de manière autonome. Les CMP, CMPP et CAMSP (qui prennent en charge les enfants de 0 à 6 ans) ont aujourd'hui une « file active » de 700 000 enfants et adolescents. Bien que les CMPP et les CAMSP qui relèvent du secteur médico-social soient gérés différemment (ils sont gérés par les associations et leur financement est assuré par l'Assurance maladie à 80 % et à 20 % par les Départements), ils offrent le même type de soin que les CMP qui eux, relèvent du secteur psychiatrique. Cependant, la frontière entre le social et le psychiatrique n'est pas si claire dans les faits, et la possibilité de définir le diagnostic et l'inférence (le traitement) fait précisément partie des prérogatives des professions.

Or, les difficultés signalées à l'école (premier adresseur) sont perçues par la profession comme des symptômes névrotiques, ce qui les fait entrer dans le territoire de la psychanalyse, tandis que la monoparentalité est clairement perçue comme un risque. Paradoxalement, cette lecture conduit les professionnels à exercer dans certains cas des formes de discriminations indirectes sur les familles monoparentales, en faisant primer les enjeux psychologiques sur les autres enjeux que sont l'échec scolaire et l'insertion sur le marché du travail notamment.

### 6.1. Une catégorisation en termes de risques et de symptômes qui sur expose certaines familles

Les enfants pris en charge par ces structures sont le plus souvent « repérés » par l'école, qui « conseille » aux parents de consulter. Les CMP prennent en charge les troubles considérés névrotiques par les professionnel.le.s du soin : 39 %, des troubles du développement et des fonctions instrumentales (18 %), avec en premier lieu les troubles cognitifs et des acquisitions scolaires, tels que la dyslexie et les troubles du langage (retard de parole, troubles d'articulation).

<sup>5</sup> Ce manifeste visait à étendre aux psychologues cliniciens à la possibilité d'exercer des thérapies fondées sur la psychanalyse en passant par la filière universitaire et sans être cantonnés à la position d'auxiliaires des médecins qui leur était alors réservée, ce à quoi leur donnera accès le titre de psychologue instauré par la loi de 1985 au terme d'une longue lutte.





Les problèmes de comportement entrent dans une autre catégorie qui regroupe 16 % des enfants pris en charge par les CMP et caractérisés par des « dénis des règles sociales », du défaut de contrôles, des répétitions d'échecs. Ils prennent en charge des difficultés d'apprentissage et celles qui relèvent des troubles cognitifs (la 2ème catégorie). Comme les troubles qui sont classés dans la catégorie des troubles névrotiques avec angoisse, etc., peuvent être aussi lus comme un symptôme, on peut faire l'hypothèse qu'au moins plus de la moitié des prises en charge relèvent d'un basculement de la difficulté scolaire dans le champ de la santé mentale, ou d'une lecture des difficultés scolaires en termes névrotiques/troubles de l'apprentissage. Cette catégorisation permet de faire entrer un large panel dans les indications des centres, car nombreux sont les élèves qui présentent à l'école des déviances par rapport à des normes scolaires qui reposent très largement sur l'autocontrainte et la délégitimation de la contrainte externe exercée par les enseignants, confrontant ces derniers à une très forte demande de prise en charge externe des élèves en difficulté ou déviants.

Les enfants élevés au sein de familles monoparentales sont plus souvent en échec scolaire. Selon les données disponibles « *les écarts de réussite entre les enfants vivant avec un seul parent et ceux vivant avec leurs deux parents seraient assez importants et subsisteraient quel que soit le milieu social* ». En effet, même si on contrôle les différences de revenus et les conditions de logement qui distinguent fortement les familles monoparentales des autres familles, K. Lang et J.L. Zagorsky montrent que le fait de vivre avec un seul parent a toujours des conséquences négatives sur la réussite scolaire, même si elles sont d'une amplitude réduite (2001). Par exemple, les résultats aux évaluations nationales de sixième de ces enfants sont plus faibles que ceux des élèves vivant dans des familles bi parentales (41 % contre 53 % en français atteint le score médian en français, tandis qu'en mathématiques, ils sont 40 % contre 55 %). Ils et elles redoublent également plus fréquemment à l'école primaire (25 % contre 14 %) alors même que les redoublements sont fortement limités à l'école primaire. Ils et elles sont aussi plus exposés à des risques de régression de leurs performances scolaires au collège.

En raison de ces difficultés scolaires précoces et durables, les familles monoparentales font souvent l'objet d'une prise en charge par les institutions médico-sociales. Une étude quantitative portant sur la population suivie dans les CMPP en 2003 met en évidence la part relativement importante des enfants issus de familles monoparentales. En effet, alors qu'en 2005, les familles monoparentales représentent 19,8% des familles avec enfants de moins de 25 ans (dont 85% ont des femmes à la tête de la famille monoparentale et 15% des hommes), 30 % des enfants suivis en CMPP vivent chez un seul parent.

La monoparentalité est clairement perçue comme un facteur de risque parmi les professionnel.le.s que nous avons enquêtés :

[ Enquêtrice ] : « *Il y a un truc, après je ne sais pas si mes collègues auront la même observation, mais régulièrement, c'est pas constant mais régulièrement, j'ai quand même l'impression que la parole de l'enfant est freinée. De lui-même, que l'enfant se limite. Un peu dans le sens où si j'attaque ma mère ou mon père alors que c'est le seul parent et s'il s'effondre, je fais quoi ? Il y a une forme un peu de... Une attention à protéger un peu son parent. C'est des enfants j'ai l'impression qui vont prendre un peu plus sur eux, qui ne vont pas trop... qui vont essayer de protéger le parent... [ ... ] Sachant que voilà, souvent c'est des parents, en tous cas ceux qu'on voit nous au CMP c'est peut-être biaisé mais c'est des parents qui ont une forme de fragilité quoi qu'il en soit. C'est des parents qui vont être plus fragiles, avoir les larmes aux yeux plus facilement. Ou peut-être juste fatigués, j'en sais rien, plus vulnérables d'une certaine manière, plus débordés, plus angoissés dès qu'il se passe quelque chose parce qu'ils doivent être sur le qui-vive non stop donc forcément dès qu'il se passe quelque chose, ils sont à l'affût, des parents qui veulent tout savoir... Et donc au niveau des réactions c'est des réactions plus extrêmes on va dire. Soit d'un côté soit de l'autre. Où en tous cas, l'enfant, il fait attention. »*

(Docteur Dermiter, psychiatre au CMP).





Une autre des psychiatres, qui met pourtant l'accent sur l'hétérogénéité des familles monoparentales, identifie des constantes et présente la situation monoparentale comme pouvant générer une indifférenciation des personnalités.

[ Enquêtrice ] « *Ce qu'on distingue c'est du coup le huis clos souvent dans lequel ils s'enferment. Cette impression de huis clos ensemble. Ils se regroupent et ils ont souvent une indifférenciation assez forte des uns des autres, car ils sont tellement ressoudés que du coup il y a quelque chose qui devient assez explosif au bout d'un moment en cherchant la différenciation.* »

(Docteure Vanruicek, psychiatre au CMP).

Ces discours globalisants, et relativement essentialisants, tendent à faire de la famille monoparentale le creuset potentiel de pathologies. D'ailleurs, dans l'étude par questionnaires menée en 2003 par Magalie Coldefy auprès des CMPP, les facteurs d'environnement relatifs au contexte sociofamilial identifiés par les équipes de soins comme causes des pathologies des enfants suivis sont les suivants : « *parents divorcés, famille immigrée ou transplantée, famille monoparentale, gémellité, adoption, milieu sociofamilial très défavorisé* ». Plusieurs CMPP indiquent explicitement sur leurs sites internet qu'ils s'adressent plus précisément aux familles monoparentales.

Les parents rencontrés (pour l'essentiel des mères), mettent bien davantage l'accent sur les difficultés matérielles et organisationnelles dans lesquelles elles se débattent que les difficultés associées à la fusion et à l'indifférenciation. Fatima, ainsi, explique :

[ Enquêtrice ] : *Ben, il est ... c'est une vie une stressante, quand même de gérer deux enfants. D'être là debout de 6 heures du matin, jusqu'à 20h, 21h, ça fait beaucoup quand même. A part les heures d'école, mais bon, c'est pas longtemps quoi. 14h-16h. Ouais, c'est.... Ça devrait être rénuméré ce travail [ petit rire]. Mère toute seule, parce que c'est beaucoup de travail. Franchement, c'est énormément. Par rapport à ce que j'ai fait, c'est de là ... pourtant, c'est ... j'ai bossé, enfin, la vente, milieu de la restauration, ça n'a rien à voir, quoi. Vous savez que vous faites telle heure, telle heure et vous êtes moins fatiguée que ... que de gérer deux enfants, un enfant malade et un enfant qui ne comprend pas pourquoi son frère il est comme ça. Qui est en plein d'âge de... ma fille, elle est en plein âge de... des questions « pourquoi ? » et ci et ça [ ...] euh... il a beaucoup de rdv en fait. Le lundi, il est ici, orthophoniste, psychologue. Euh... docteur Vanruicek, qui le voit aussi pas mal de temps...*

I : *en thérapie, j'imagine ?*

E : *oui. Mardi. Mardi bon, il est suivi à l'hôpital de jour. Mardi après-midi comme on vous disait tout à l'heure, on l'a oublié. On a oublié de le déposer...*

[ silence ] *Le jeudi, on repart chez l'orthophoniste.... [ silence].*

I : *C'est lourd quoi.*

E : *ouais [ silence]. Deux enfants, oui, à gérer une femme toute seule, oui, c'est sûr, c'est hyper dur. Je savais pas que c'était comme ça.*

I : *mmmm*

E : *C'était très dur pour moi au début, franchement.*

I : *mmmm*

E : *Au début, je, je...*

I : *du coup, du fait, vous ne pouvez pas travailler du tout ?*

E : *j'aimerais bien travailler, franchement mais ... je peux pas avec les enfants, les horaires qu'ils ont, les cantines, aller à l'école les chercher euh... C'est très difficile. Et puis même, en périscolaire quand vous les mettez, il faut des contrats de travail. Ils acceptent seulement les parents qui travaillent.* »

(Fatima, sans emploi,  
mère de 2 enfants de 4 et 5 ans).





Les mères rencontrées dans le cadre du CMP se débattent avec des situations inextricables de garde d'enfant, de difficultés économiques, de conflits avec les institutions, notamment scolaires qui les mettent perpétuellement en situation d'épuisement. Celles qui ont des enfants qui présentent des difficultés de comportement se trouvent sans cesse interpellées par l'école qui cherche à se « débarrasser » de ces élèves problématiques, comme Amina, en arrêt maladie (elle est auxiliaire de vie), qui a cinq enfants et doit faire face aux demandes de l'école qui la sollicitent pour venir chercher son fils :

*E : Et maintenant la directrice-là quand elle est arrivée je ne sais pas juste après les premiers mois de rentrée donc... Elle m'a fait craquer la tête.*

*I : Hum hum, hum hum. Elle faisait quoi par exemple est-ce que vous pouvez raconter ?*

*E : Mais elle m'appelle tout le temps ! La fois-là il a fait comme ça venez le chercher, et là il ne voulait pas travailler il faut venir le chercher, et... A la fin j'ai dit que non, je ne veux plus venir le chercher.*

*I : Hum.*

*E : Ils ont mis un mi-temps donc mi-temps non, il faut l'ITEP il faut l'ITEP tous les mois j'ai dit que non non non. Même l'enfant s'il doit être stressé il vaut mieux que j'enlève là et je le mets à l'ITEP.*

*I : Hum hum, hum hum.*

*E : Et c'est ça que je fais.*

*I : Hum hum, hum hum. Et euh... En fait elle vous appelait en pleine journée comme ça ?*

*E : En pleine journée, et il y a des jours même j'étais fermée j'étais malade et elle a insisté insisté, et je me suis réveillée avec la chaleur qui était, je suis arrivée là-bas j'ai failli même tomber en... Parce que je n'étais déjà pas bien en tension 6 ma tension qui était baissée, et les médecins ils ont venu pour me donner les médicaments le médecin de... S.O.S. et qui la directrice relançait des appels vers... 15 heures il faut venir le chercher j'ai dit qu'il n'y a personne que je peux envoyer là-bas, la directrice elle ne me comprenait pas donc euh... C'était mal fini. Après à l'école... J'ai dit vous me donnez la feuille il a dit non... On ne vous donne pas la feuille vous n'êtes pas bien mais je vous avais dit que je ne suis pas bien ! »*

(Amina, auxiliaire de vie, mère de 5 enfants :  
2 jumeaux de 16 ans,  
un fils de 13 ans et 2 jumeaux de 10 ans).

Son fils a été orienté en Institut Thérapeutique Et Pédagogique (ITEP) du fait de ses « problèmes de comportement ». Elle accepte parce qu'elle ignore ce que sont ces structures, destinées aujourd'hui aux enfants en situation de « handicap psychique » et parce qu'elle n'a pas le choix, étant donné l'insistance de l'école à vouloir orienter son fils. Mais elle se bat aujourd'hui pour le faire sortir de cette structure, qui ne lui convient pas du tout et pour le faire entrer en SEGPA. Cependant, elle n'a aucune aide dans ses démarches.

Une autre enquêtée, Karima, a recueilli les deux enfants de son frère, durablement hospitalisé pour des problèmes d'alcoolisme et de dépression, dont la femme est morte dans un accident de voiture alors qu'ils étaient petits. Elle a dû lutter pour se faire reconnaître comme la tutrice légale de ses neveux, alors même que le père a été dépossédé de son autorité parentale. Elle est infirmière psychiatrique, mais elle dispose d'un 80 % pour pouvoir assurer les démarches nécessaires à l'accompagnement des deux enfants dans les structures médicales, l'un souffrant de dyspraxie et d'hyperactivité avec troubles de l'attention, l'autre « seulement » d'hyperactivité.





Elle reçoit un complément de salaire de « congé à l'aide parentale » qui lui finance les 20 % restant et sans lesquels sa situation devient plus précaire encore, mais ces 20 % ne sont octroyés que pour 3 ans, sauf s'il y a une évolution défavorable de la pathologie dont souffre le garçon dont elle a la charge. Il lui faut donc, à l'avance, « préparer le dossier » en sollicitant les professionnel.le.s pour qu'ils fournissent les certificats médicaux nécessaires au maintien de l'aide, ce qui ajoute aux préoccupations quotidiennes :

*E : C'est le médecin de la sécurité qui décide après moi je dis au Docteur V.  
Moi je ne peux pas reprendre à 100 %*

*I : Hum hum.*

*E : Ce n'est pas possible pour moi enfin là... A l'heure actuelle j'ai même envie d'abandonner le travail tellement il y a des jours où je ne suis pas bien.*

*I : Oui ça vous coince en fait ?*

*E : Hum, hum.*

*I : Ça vous coince parce que ce... Vous n'aurez pas le temps en fait*

*E : Ça me stresse ! Je me dis comment je ferai ?*

*I : Hum hum.*

*E : Alors je veux faire un arrêt cardiaque avant l'heure moi de stress je l'ai dit ce n'est pas possible par ce que on est tous humain et qu'on... A un moment voilà, quand on ne peut pas ne peut pas.*

*I : Hum hum.*

*E : C'est au-delà de moi j'ai travaillé je travaillais pendant... Trois ans à plein temps au début*

*I : Hum hum.*

*E : Mais...*

*I : Mais ce n'était pas gérable ?*

*E : Ah bah non mais attendez... Ce n'est plus possible quoi. »*

(Karima, infirmière,  
tutrice de 2 enfants de 10 et 9 ans).

La plupart des familles rencontrées font état de difficultés matérielles et des difficultés avec l'école (celles-ci sont régulières, mais non pas systématiques). Elles expriment avant tout le besoin d'une aide matérielle et financière pour la prise en charge des enfants. Les professionnel.le.s du CMP sont perçu.e.s d'autant plus favorablement qu'ils apportent une aide à ces mères « débordées » et sont perçu.e.s, comme on le voit ici, comme des ressources dans un combat dans une lutte quotidienne pour arriver à élever leurs enfants. Ce constat rejoint celui effectué par B. Chamak à propos des mères d'enfants autistes et qui observe « *en situation de grande détresse, les services publics ont réussi à aider concrètement cette mère et ses enfants. Hôpital de jour et CMP sont perçus de façon très positive par Mme A., alors même que ces structures sont critiquées par les associations de parents au niveau national* » (2011). Une partie des mères, notamment d'enfants « agités » expriment les améliorations apportées dans le comportement de leur enfant.





D'autres mères expriment un soutien davantage éducatif qui les arme et des assure face à des conflits avec leur entourage, comme nous l'explique le cas de Charlène, qui, explique aussi que ses choix sont parfois remis en cause par le père de Ella (qui s'oppose à la poursuite des soins) ainsi que par sa propre famille, qui pense qu'elle perd son temps. Le CMP constitue pour elle un soutien et elle utilise parfois les savoirs et le statut des professionnel.le.s pour s'autonomiser à l'égard de son entourage. Les thérapeutes offrent une forme de légitimité à ses choix et lui permettent ainsi de contredire ceux ou celles qui essayent d'exercer un contrôle sur son éducation.

## 6.2. Une relativisation des enjeux scolaires susceptible de renforcer les inégalités

Comme nous l'avons vu, les indications associées aux troubles identifiés par l'école sont très nombreuses et incluent, à côté de pathologies lourdes comme l'autisme de très nombreuses « irrégularités » dont l'étendue amène « naturellement » une expansion du nombre de demandes, d'autant plus que les normes scolaires dominantes interdisent l'exercice d'une autorité directe qui permettraient d'établir l'ordre scolaire et que les enseignants sont aujourd'hui confrontés à une intensification significative de leur charge de travail.

Les structures sont confrontées à une augmentation de la demande (évaluée à 14 %) qu'elles peuvent d'autant moins satisfaire qu'elles sont confrontées à des logiques de rationalisation de l'offre de soin. Ils sont aussi exposés à une critique de la part des pouvoirs publics liée au monopole de la psychanalyse (et à sa juridiction spécifique) dans ces soins, qui ne concorde pas avec les préoccupations d'efficacité et de choix aujourd'hui conféré à l'utilisateur. Des acteurs mobilisés dans des associations représentant des parents d'enfants « « dys » et autistes » ont fait entendre leur insatisfaction à l'égard des prises en charge et des professionnel.le.s indifférent.e.s à leur demande. Les pouvoirs publics semblent clairement encourager la diffusion des approches neuroscientifiques et le changement de « culture professionnelle » semble visé, au profit d'une pluralité de démarches et d'une information offerte à l'utilisateur sur les thérapies employées. Il existe toute une littérature professionnelle visant à justifier que les difficultés qui se manifestent à l'école relèvent en fait de troubles psycho-affectifs. Cette littérature relève clairement de la médicalisation de l'échec scolaire et de l'occultation de la genèse sociale, aujourd'hui bien connue, des difficultés d'apprentissage que l'on sait étroitement corrélées à l'origine sociale.

Les professionnel.le.s rencontré.e.s dans le cadre de l'enquête ont largement fait part des tensions suscitées par ces évolutions, auxquelles ils opposent la spécificité de leur approche et la complexité, la lourdeur des situations qu'ils prennent en charge.

Cependant, on ne peut analyser la situation et les tensions auxquelles sont actuellement confrontés les professionnel.le.s comme le seul produit de l'imposition d'un référentiel normatif imposé par les pouvoirs publics sous la pression des associations de parents d'enfants à « besoins spécifiques ». Cette pression est certainement réelle en ce qui concerne des groupes de parents organisés et dotés, au moins relativement, de ressources permettant de se faire entendre dans l'espace public. Mais les autres parents ne sont pas nécessairement en mesure de comprendre les relations entre les causes qui les conduisent à consulter, le diagnostic et l'inférence, c'est-à-dire rappelons le traitement proposé.

Si l'identification de difficultés scolaires est une des principales voies d'entrée au CMP, on observe ainsi une rapide disparition de cette question une fois l'enfant pris en charge par les professionnel.le.s du soin :

*« Parfois il y a des personnes qui vont arriver en disant il a une dyslexie, une dysgraphie ou je ne sais pas quoi, et la dysgraphie on va voir qu'il ne tient pas bien son crayon, et que finalement c'est carrément le tonus corporel qui ne va pas bien. Mais il n'y a pas que le tonus, il y a aussi la régulation des émotions et tout un accordage avec la famille, un milieu familial qui est compliqué et là on va voir qu'il y a beaucoup de travail mais de façon très large. Et là on va voir qu'il avait effectivement une dysgraphie mais on ne va pas forcément le mettre... ça va pas être l'objet principal du suivi. »*

(Docteur Dermeter, psychiatre au CMP).





Le discours sur l'amélioration du bien-être de l'enfant, contre la recherche de la performance scolaire, est en phase avec la vision de la psychiatrie que veulent porter les médecins, à savoir une médecine fondée sur la longue durée et sans résultats vraiment mesurables. On peut faire l'hypothèse que ce discours répond à une logique professionnelle de défense contre l'évaluation du travail psy par la seule prise en compte des résultats scolaires.

On observe que selon les cas, les enfants pris en charge peuvent cumuler deux à trois soins pendant le temps scolaire, ce qui décharge les enseignants et assure une répartition du travail de soin entre les différent.e.s professionnel.le.s. Ces prises en charge reposent principalement sur les mères :

*I : « Et avec l'école comment ça se passe ? Est-ce que vous avez eu des soucis, des manques de compréhension de vos contraintes comment ça s'est passé ?*

*E : Comme l'enfant, il est beaucoup agité. Ils vous poussent à ne pas l'amener à l'école. A ne pas l'amener des journées...*

*I : Ça vous l'avez senti ? Oui, je l'ai senti. Encore là, mardi. Elle a dit "oui, il n'a pas besoin de revenir après l'école... euh... après l'hôpital de jour". Ils ne veulent pas. Ils veulent que tu le gardes avec toi. Déjà, je le dis à la maîtresse. Déjà, qu'il ne va pas à l'école le lundi après-midi, euh... s'il ne va pas mardi après-midi à l'école. Jeudi après-midi, il ne va pas à l'école. Bon, vendredi, il va... Pour eux, c'est une charge lourde de garder un enfant. Alors qu'il est suivi par une AVS quand même. Il y a quand même quelqu'un avec lui, 18 heures par semaine. Après, c'est pas que ça me fatigue moi. Je veux bien garder mon fils, il n'y a pas de souci. Mais, il faut bien qu'il découvre. Il ne va rien apprendre avec moi. A la rigueur, je peux lui faire faire des dessins, des jeux. Mais, il ne suit pas comme un enfant normal, vous savez. Il n'a pas forcément envie de jouer à ce que vous lui proposez. »*

(Houda, mère de Driss, 6 ans, et Karima, 4 ans, suivis en CMP).

Les modalités de cette prise en charge entrent en contradiction avec les objectifs officiels d'inclusion au nom desquels se décline aujourd'hui ces formes de déscolarisation. La référence au bien-être de l'enfant peut être comprise comme une rhétorique professionnelle qui occulte les enjeux associés aujourd'hui à l'intégration professionnelle, qui reste corrélée à une réussite scolaire minimale. L'amélioration des comportements signalée par certains parents se paie par une désaffiliation scolaire dont les professionnel.le.s minimisent les effets potentiellement inégalitaires en observant que des élèves peuvent réussir par des voies marginales. Mais dans les faits, les filières spécialisées débouchent le plus souvent sur des situations plus précaires professionnellement.

Les professionnel.le.s ne nous ont pas caché qu'ils rencontraient souvent des résistances aux soins de la part de parents et qu'ils étaient obligés de faire un travail spécifique pour susciter l'adhésion. Le rapport de l'IGAS souligne un « *taux élevé d'absentéisme aux séances de soin programmées qui varie de 15 à 20 %* ». Il observe à ce propos que « *Les relations entre les parents et les centres sont complexes, d'autant plus qu'il existe un tiers* », « l'adresseur » dont le rôle, sans être bien explicité, est important dans le parcours des enfants et la vie des familles. Les adresseurs - qu'ils soient professionnel.le.s de la santé, du social ou de l'éducation - pèsent sur la demande des parents, pourtant réputée libre et volontaire.

En effet, ce principe est souligné par tous les centres et particulièrement par les CMPP, tandis que, dans la réalité, un acteur institutionnel est généralement à l'origine de la demande de prise en charge. Des parents sont donc conduits, et parfois même fortement, à demander une entrée au centre. Il est possible que les exigences en termes de suivi des soins soient trop importantes pour les parents et partent ceux qui peuvent faire autrement.





On ne peut exclure non plus qu'une partie des parents refusent ce qui constitue une sorte d'asymétrie d'information concernant le traitement lui-même. Un parent d'enfant dyslexique ou dyspraxique peut avoir une attente précise en matière d'amélioration des difficultés scolaires et être déconcerté par la longueur de la chaîne d'inférence qui sépare le diagnostic et le traitement, qui vulnérabilise un territoire professionnel. Confrontés à la nécessaire « fidélisation » de leur public, les professionnel.le.s peuvent difficilement dire aux parents qu'ils ne prennent pas prioritairement en charge une dyslexie (alors que ces derniers consultent dans ce but), mais les parents peuvent demander des comptes ou choisir « l'exit » lorsque les résultats scolaires tardent à venir.

Il est difficile d'écarter l'hypothèse d'une demande induite : en effet, les professionnel.le.s admettent eux même qu'ils prennent toujours en charge les élèves nombreux qui leur sont adressés par l'école, ce qui fait des enseignants des acteurs « non captants » de la chaîne thérapeutique, tandis que le psychiatre pourrait être considéré comme un acteur captant. Tout se passe comme si la prise en charge ne correspondait pas à une nécessité thérapeutique précise et qu'à un ensemble de difficultés émergeant à l'école, il était toujours possible d'établir un diagnostic permettant d'établir l'adéquation de la demande suscitée par l'école avec une indication relevant du territoire de la psychiatrie, celui-ci étant assez large pour couvrir le spectre des déviations scolaires.

### 6.3. Une fragilisation des parcours professionnels maternels déjà précaires

Outre des effets contradictoires en termes d'intégration scolaire, il est encore plus frappant de constater à quel point ces dispositifs de prise en charge, tels qu'ils fonctionnent, reposent essentiellement sur l'investissement des mères (et encore plus dans le cas des familles monoparentales) et constituent à ce titre, une entrave à l'accès au marché du travail. Comme l'explique la Docteure Vanruicek, le suivi en CMP demande un investissement temporel parfois très important de la part des parents :

*« Mais par exemple pour l'accompagnement, c'est aux parents de le faire donc si vous avez un groupe thérapeutique de 10h à 11h30 toutes les semaines, pendant le temps scolaire, je ne sais pas si vous voyez comment vous pouvez vous organiser pour arriver à le faire. C'est pas tout parent qui a un travail avec des horaires variables, qui peut moduler, qui peut arriver plus tard ce matin mais finir plus tard ce soir. C'est pas donné à tout le monde. Ou avoir une nourrice qui peut aller le chercher à l'école, l'amener à son groupe car pour les groupes on ne demande pas forcément aux parents de rester. »*

(Docteure Vanruicek, psychiatre au CMP).

Cela est d'autant plus vrai pour les familles issues des catégories populaires qui ne disposent pas des ressources financières leur permettant d'externaliser le transport et la garde de leur(s) enfant(s). Or le taux d'activité moyen des monoparents et la fragilité de leur insertion professionnelle constituent des facteurs facilitant leur implication dans le processus de médicalisation. Les phénomènes de temps partiel ou d'éloignement du monde du travail dans les mois qui suivent l'entrée en monoparentalité que nous avons décrits, offrent aux monoparents une disponibilité biographique qui leur permet de répondre favorablement, et parfois sans limites, aux injonctions de soins pour leur(s) enfant(s). L'implication des monoparents dans le traitement des difficultés de leur(s) enfant(s) a des effets pervers, dans la mesure où elle constitue un frein à la reprise d'une activité professionnelle.

On constate que l'organisation des soins suppose une véritable « mise à disposition » des mères au profit de l'institution qu'elles acceptent pour leurs enfants. La médicalisation des enfants issus de familles monoparentales participe ainsi insidieusement à une forme de désocialisation et une précarisation des parents (principalement des mères) :



*« K : J'ai deux enfants, je suis ... je travaille pas, sans emploi actuellement.*

*E : Vous en recherchez un ou pas spécialement ?*

*K : Oui, je.... Ben, j'en cherche un, en fait, mais.... Mais, je peux pas, en fait... euh.... Non, mon emploi du temps ne me le permet pas. Je peux pas parce que j'ai des enfants de bas âge. J'ai un enfant malade euh...Donc du coup... euh... j'ai tous les jours des rdv, donc c'est pas possible de trouver du travail. Je les amène à l'école et je les ramène. Y a pas de cantine, c'est moi qui les garde. »*

(Houda, mère de Driss, 6 ans, et Karima, 4 ans, suivis en CMP).

Docteure Vanruicek définit comme une absence de réflexion les exigences qu'implique l'organisation des soins au sein CMP. Elle se rend compte qu'elle fait obstacle à la possibilité de permettre aux chef.fe.s de familles monoparentales de mieux concilier travail parental et vie perso ou professionnelle :

*« Je ne sais pas si vous voyez quand vous êtes maman, que vous avez plusieurs enfants, moi je trouve qu'on leur demande des choses qui sont vraiment énormes, vraiment énormes. Parce que si vous avez imaginons une maman seule qui a un enfant qu'elle amène en orthophonie une à deux fois par semaine, elle vient en CMP, elle voit le pédopsychiatre au moins une fois par mois. L'enfant peut avoir un groupe thérapeutique une fois par semaine, plus peut-être une thérapie individuelle. Je trouve que la pédopsychiatrie ne s'interroge pas là-dessus, sur qu'est-ce qu'on demande à ces femmes. Souvent elles accompagnent leurs enfants mais comment on les prend en charge elles aussi car elles sont souvent dans des grandes douleurs et souffrances et je trouve qu'on demande beaucoup nous.*

*La pédopsychiatrie, on est quand même exigeant dans nos demandes. »*

(Docteure Vanruicek, psychiatre au CMP).

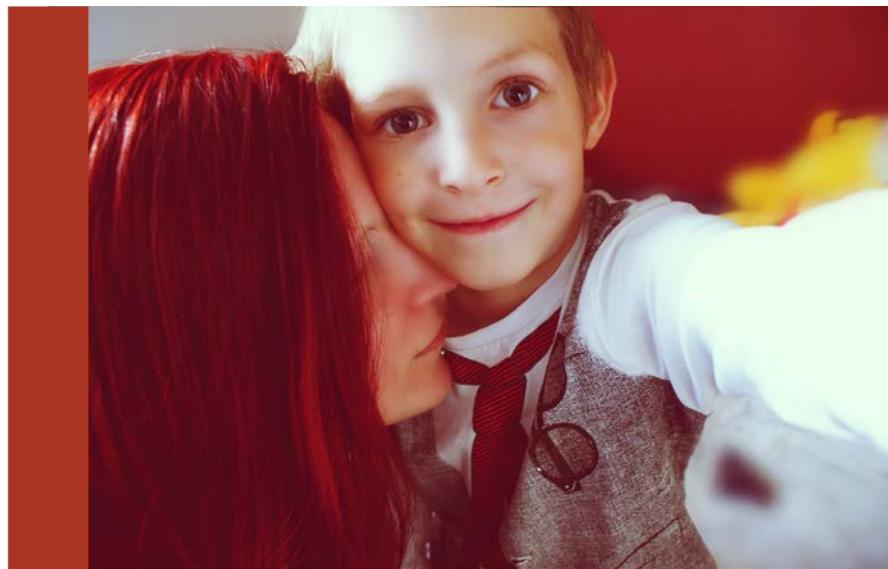
Cette interrogation ne conduit cependant pas à une remise en cause d'un fonctionnement sur lequel l'activité des professionnel.le.s est possible et qui participe pourtant à renforcer les inégalités de genre sans pour autant garantir une amélioration de la scolarité, pourtant souvent au principe de l'adressage. Plus exceptionnellement, les pères peuvent être touchés par des prises en charge qui sont en effet particulièrement exigeantes pour les parents, comme ce père qui s'est retrouvé brusquement seul suite au départ soudain de sa femme. Il a dû changer de travail pour s'occuper de ses enfants, son fils aîné étant « *était suivi au CMP pour un ensemble de troubles assez complexes* », selon la psychiatre du CMP où il effectue des soins. Outre que cette situation est plus rare que l'inverse, les pères de notre corpus, ne s'arrêtent pas de travailler, ils se reconvertissent. Il semble que la norme de disponibilité maternelle joue en faveur d'un retrait des femmes du marché du travail qui n'est pas envisageable pour un père, même si les choses ne sont jamais exprimées ainsi. On peut cependant constater qu'une professionnelle du soin nous parle de « *monoparentalité symbolique* » pour évoquer un père « *qui porte vraiment ses enfants* », la charge matérielle reposant pourtant sur la mère (ce qu'admet le père dans l'entretien), celui-ci ayant un travail très prenant. Ce père, soutenu par les professionnel.le.s du CMP, s'apprête à changer de poste pour avoir la disponibilité nécessaire à la garde alternée qu'il revendique et à faire venir sa mère chez lui pour s'occuper de sa fille. Il n'est évidemment pas le seul « *monoparent* » (encore que cette définition dans son cas soit à relativiser puisque la mère s'occupe actuellement de l'enfant), ni le seul auquel les professionnel.le.s apportent une aide concrète. Cependant il est frappant que la « *maternité symbolique* » tienne aux « *défaillances* » de la mère (qui sont souvent entendues mais pas explicitées par déontologie professionnelle) et que le retrait du travail du père ne soit pas envisagé et que les professionnel.le.s admettent attendre beaucoup des parents, alors que ce sont de fait les mères qui se mettent en retrait du marché du travail.





L'organisation des prises en charge du risque psychologique par les structures qui relèvent du secteur psychiatrique ou médico-social soulève plusieurs questions. Les structures n'arrivent pas à faire face à la demande croissante, malgré une très forte augmentation de leur activité. Elles sont, sur un plan national, menacées par les tensions qui affectent le personnel médical et en particulier les psychiatres, et ce, d'autant plus que les rémunérations sont faiblement attractives. Cependant, on ne peut exclure un phénomène de « demande induite » dans la mesure où les professionnel.le.s tendent à occulter l'importance des enjeux scolaires. Ces derniers se trouvent à la fois subordonnés à l'amélioration de la santé psychique (c'est la lecture des difficultés scolaires comme symptôme) et relativisés. Par ailleurs, le fait que les prises en charge se fassent sur le temps scolaire interroge ce que les pouvoirs publics considèrent comme une participation des centres à la politique inclusive. Enfin, les « adresseurs », le plus souvent l'école, participe très fortement à la production d'une demande, qui s'explique autant par des conditions de travail devenues difficilement tenables, une transformation des normes disciplinaires à l'école primaire, que par une augmentation des troubles mentaux des enfants. Certes, on ne peut exclure celle-ci a priori, d'autant plus que la croissance des inégalités et la précarité affecte nécessairement les ressources éducatives parentales. Ces inégalités et les tensions qu'elles engendrent sont accrues en situation de monoparentalité. Corrélativement, le poids que fait reposer sur les mères au détriment de leur insertion sur le marché de l'emploi, l'organisation des soins qui correspond davantage aux intérêts fonctionnels des structures nous semble renforcer l'hypothèse d'une demande induite. En effet, si certaines mères soulignent les bienfaits que leur enfant ou elles-mêmes retirent d'une prise en charge, d'un autre côté, elles se trouvent, lorsque les soins se multiplient, asservies aux exigences de la prise en charge. Les modes d'organisation contribuent donc à les enfermer dans des difficultés souvent décrites comme inextricables, engendrant une fatigue que les mères ont largement exprimée dans les entretiens. Enfin, même si les biais qui affectent les caractéristiques du recueil de notre matériel ne nous permettent pas de saisir ce point, nous savons que le signalement aux services sociaux est une pratique que les professionnel.le.s utilisent pour « retenir » des parents insatisfaits, ce que l'une des auteurs de ce rapport a rencontré lors d'une enquête précédente.

Il ne nous semble pas, cependant, que les préoccupations d'efficacité telles qu'elles sont actuellement adressées à l'égard de ces centres constituent une solution aux différents problèmes que nous soulevons. Le rapport de l'IGAS recommande une prise en compte de la « satisfaction » des familles et une plus grande diversité des approches (actuellement dominées par la psychanalyse). Mais il reste à vérifier que les approches neuro-cognitives si elles donnent lieu à des prises en charge différentes, n'aboutissent pas également aux mêmes contradictions associées à des remédiations sur le temps scolaire des enfants et sur le temps virtuellement professionnel des mères.





## VII. CONCLUSION

L'analyse permet de dégager plusieurs constats.

### *Ce que la monoparentalité fait à la maternité <sup>6</sup>*

#### **Un premier constat relève du rapport entre monoparentalité et insertion professionnelle.**

On relève sans surprise à cet égard que le rôle de l'appartenance sociale est déterminant dans les expériences que peuvent vivre les parents solos. Les ressources associées à cette appartenance sociale pèsent très fortement sur les conditions de vie qui découlent de ce statut familial. Les mères peu insérées sur le marché de l'emploi sont enfermées dans des contraintes matérielles inextricables (d'argent, d'organisation, etc.) qui limitent particulièrement leurs possibilités d'améliorer leur situation. Certaines d'entre elles, en particulier celles qui ont des origines sociales favorisées mais des diplômes peu « rentables », essaient d'investir la maternité de manière distinctive en la survalorisant pour compenser les effets de leur exclusion du marché du travail, mais elles se marginalisent sur le plus long terme. D'autres, qui ont des diplômes directement ajustés au marché du travail, peuvent passer par une phase de retrait, mais réinvestissent rapidement l'emploi dans leur projet de vie avec leur enfant. Certains parents solos parviennent à se constituer un capital social spécifique en partageant leurs difficultés et leurs soutiens avec d'autres familles, qui vont apporter une aide concrète et fonctionner comme de véritables ressources. La situation des mères est globalement plus défavorable, car les pères, en raison de leur appartenance sexuée, se voient généralement octroyer spontanément des aides de la part des femmes de leur entourage (notamment leurs parents) pour résoudre les problèmes d'organisation domestique, tandis que les femmes sont jugées, « par définition », compétentes pour prendre en charge ces problèmes. Cependant, lorsqu'elles possèdent des ressources et qu'elles étaient assignées avant la séparation à une place dans la division sexuelle du travail « enfermante » (cantonnées aux tâches domestiques et de gestion du foyer), elles peuvent vivre une expérience véritablement libératrice.

**Le second ensemble de conclusions porte sur la reconfiguration des sociabilités des parents solos,** qui conduit à une forte porosité entre les temps parental et enfantin. Cette sociabilité spécifique les conduit à accorder à leurs enfants un statut parfois proche de celui des adultes. À la fois par nécessité pratique et parce qu'ils sont confrontés à une expérience de solitude, les parents enquêtés développent un rapport à leurs enfants qui participe à déplacer les frontières de l'enfance. Cette horizontalité des relations parents-enfants est moins présente lorsque les parents ont des ressources qui leur permettent de s'extraire de la relation en confiant ces derniers à d'autres personnes.

**Un troisième ensemble de conclusions porte enfin sur le fait que l'accompagnement en centre médico-psychologique d'un enfant** repose sur un fonctionnement qui contribue à renforcer les inégalités de genre au détriment des mères, a fortiori en situation de monoparentalité. Ces mères sont ainsi encore plus que les autres enjointes à consentir à un investissement maternel intense. D'abord parce que le suivi proposé à leur enfant les engage à consentir à une disponibilité matérielle temporelle, ensuite parce qu'elles trouvent dans cet investissement prescrit par les professionnel.le.s de l'enfance un ordre de la maternité venant leur fournir un cadre normatif sur lequel s'appuyer pour donner du sens à leur vie. La prescription ici consentie de leur travail parental compense alors l'absence de coparentalité.

<sup>6</sup> C'est volontairement que nous mettons l'accent dans le cadre de cette conclusion sur ce que la monoparentalité « fait à la maternité ». Si nos travaux ne nous permettent pas d'établir que la monoparentalité déstabilise davantage les trajectoires maternelles examinées du point de vue de la situation d'emploi, de la sociabilité ou de la relation aux enfants, ils permettent néanmoins d'en formuler l'hypothèse.





### *Qu'en est-il du vécu discriminatoire ?*

Après avoir présenté les différentes expressions de l'expérience de la monoparentalité qu'il s'agisse de son écho au sein des sphères professionnelles, intimes, et socio-éducatives, il nous semble fécond d'insister sur la difficulté pour les enquêtés de qualifier de « discriminations » ce qu'ils perçoivent comme étant des différences de traitement de la part de leur entourage amical et familial, des différences de possibilité d'investissement professionnel, des différences d'appréciation de leurs pratiques éducatives.

En outre, la question du vécu subjectif des discriminations reste un thème encore peu exploré, sans doute, parce que comme le montre l'enquête, laquelle corrobore les résultats d'enquêtes antérieures (Brinbaum, Chauvel et Tenret, 2013), il est une tâche complexe que de dévoiler les raisonnements que formulent les acteurs en matière de justice sociale.

Les situations que les parents solos rencontrés s'emploient à soulever, tiennent lieu d'interrogations, rarement d'affirmations, et le sentiment d'injustice n'est finalement que faiblement généralisé. Si ce positionnement est en partie à entrevoir au prisme d'un refus du misérabilisme, au profit d'une lecture résiliente de l'existence, et si les enquêtés.e.s placent d'abord l'accent sur leurs capacités à dépasser leur condition, il semble que ces réajustements positifs de soi soient à appréhender à l'aune d'un paradigme de la responsabilisation des personnes. En ce sens, les parents rencontrés ont intériorisé la responsabilité de ce qui leur arrive, comme de ce qui ne leur arrive pas d'ailleurs, et ils ne prennent pas le risque d'apparaître de surcroît comme désarmés. Ils administrent au contraire sans cesse la preuve de leur adaptabilité, qu'il s'agisse d'assumer seul.e la charge de parent, et/ou de réorganiser sa vie professionnelle pour gagner en disponibilité.

Pour autant, le travail d'objectivation sociologique laisse apparaître différents rapports sociaux que l'on souhaite rappeler, parce qu'ils témoignent d'un sentiment d'injustice.

Le premier sentiment d'injustice que pointe cette recherche c'est celle d'une relative exclusion des monoparents des réseaux qu'ils fréquentaient du temps de leur conjugalité, et particulièrement des sphères amicales auxquelles ils appartenaient. Ce constat se retrouve plus largement encore, lorsque la monoparentalité advient dans un contexte de vie où sont élevés des enfants en bas-âges. Certain.e.s enquêtés.e.s parlent, comme nous l'avons souligné, d'« évitement » de la part des autres couples, d'autres évoquent une possible auto-exclusion. On relève à partir de leurs récits que les chef.fe.s de familles monoparentales fréquentent généralement d'autres familles monoparentales, entraînant des lors la constitution d'autres repères normatifs s'agissant de la relation à l'enfant.

Les réponses des enquêtés.e.s concernant les discriminations dans le domaine professionnel ne sont pas, non plus, tranchées. Un second sentiment d'injustice renvoie aux faibles chances de réalisation professionnelles des parents rencontrés. Soit ces derniers ne peuvent prétendre à une insertion professionnelle enviable du fait d'un faible capital scolaire et de formation, soit du fait de leur quasi absence de mobilité et d'adaptation liée à leurs engagements familiaux. Toutefois, ils ont intériorisé les exigences professionnelles contemporaines consistant à ce que le travail soit une priorité, lesquelles viennent amenuiser le sentiment d'être discriminés, voire les font disparaître. En d'autres termes, si leur situation professionnelle ne peut coïncider avec une mobilité ascendante, c'est selon eux, parce qu'ils ne peuvent s'en donner les moyens, n'ayant pas d'alternative au surinvestissement parental dans un contexte dépourvu de coparentalité. D'ailleurs, le sentiment d'injustice vis-à-vis du parent non gardien peine à s'exprimer, le fait que ce dernier ne s'implique ni en termes de tâches éducatives, ni en termes de projections portées sur l'enfant, ni en termes d'investissement financier n'est pas conceptualisé comme « discriminatoire » pour le parent gardien. On relève au contraire que les parents rencontrés tendent à normaliser leur situation quand bien même ils soulignent la pénibilité du quotidien, et le caractère inextricable de leurs difficultés.





Les entretiens réalisés mettent également en évidence la difficulté d'appréhender de manière univoque un traitement discriminatoire s'opérant dans le cadre familial. Cette difficulté apparaît liée à la légitimation par les enquêté.e.s de la défiance de leurs proches.

Par exemple, nous avons soulevé que Charlène rend compte de situations où elle sent bien qu'elle fait l'objet de remises en question de par sa famille proche, justement parce qu'elle élève seule sa fille de 5 ans :

*« Et donc en tant que maman quand on est seule et pas tellement soutenue, même si ma famille ils sont de mon côté et ils sont adorables mais pas soutenue dans le sens où quelles que soient les décisions que je vais prendre pour Ella, ils vont toujours trouver à critiquer [...] il y en a qui vont prendre le droit de vouloir t'aider car soit disant tu es seule et ils vont se donner une place qu'ils n'auraient pas à avoir ».*

*Et ça j'en ai conscience que quand on est seule, quand on est une maman seule, en plus dans une situation qui est la mienne, c'est-à-dire que je n'ai pas de travail, je suis en formation pour être prof de FLE mais c'est en train de se faire mais je suis au RSA en formation donc je n'ai pas cette assurance de me dire 'je m'en fous, moi je travaille, faites votre vie', je n'ai pas cette confiance suffisamment forte que certains peuvent avoir... donc je me dis que des mamans qui sont seules avec des enfants à particularité, parce que moi je parle pour un enfant à particularités, et bien il faut être vachement balaise car il y a des moments pfff c'est très très dur... »*

(Charlène, sans emploi,  
une fille de 5 ans suivie en CMP,  
seule depuis 4 ans)

Pour autant, elle ne généralise pas ce type de comportement sous le terme de « discrimination », elle décrit seulement un « traitement différent », et une difficulté pour elle à se soustraire de ce type de jugement dans la mesure, où elle appréhende sa position sociale comme relevant d'une individuation de soi négative : « seule », « sans emploi », « avec une enfant en difficulté », autant d'éléments qui impliquent selon elle, une emprise de sa famille, dont il lui est difficile de se dégager. Ce même type de « captivité familiale » est mis en lumière par la mère de Manon, qui elle impute plus directement l'intrusion dont font preuve ses parents dans l'éducation qu'elle donne à sa fille, à sa situation de monoparentalité :

*« Mais nos parents, enfin moi je parle de ma mère, il y a des moments peut-être qu'elle se permet des choses qu'elle ne se serait pas permise si j'avais été en couple. Parfois c'est même un peu lourd [...] ça peut être dans l'éducation de Manon. Elle peut nous conseiller... par exemple quand elle est rentrée en 6ème, elle a choisi de faire anglais et italien et mes parents avaient fait allemand. Et donc moi j'ai suivi le choix de ma fille finalement. Elle avait choisi de faire italien et mes parents m'ont dit que l'allemand c'était quand même plus select. Voilà. Donc ils avaient peut-être raison mais voilà elle a quand même choisi italien. Parfois on peut avoir des petites choses comme ça, des petites remarques »*

(Aude, AVS, une fille de 17 ans,  
seule depuis 12 ans).

Cette captivité familiale se double de plus, comme le montre l'enquête conduite auprès du Centre médico-psychologique, d'une captivité plus forte des familles monoparentales sur les plans de la prise en charge de l'échec scolaire, et l'identification de troubles relevant de la santé mentale. Toutefois, ce dernier « pan » de discriminations n'est pas éclairé par les parents eux-mêmes, mais seulement par l'enquête déployée auprès des professionnel.le.s éducatifs et de santé.

Enfin, ces résultats soulignent une difficulté partagée pour les enquêté.e.s à généraliser une expérience malheureuse imputable à leur trajectoire de monoparentalité, mais par ailleurs à associer une définition autre que « objective » à la discrimination. Ainsi, certains parents tentent en premier lieu de répondre à la question en pensant à une éventuelle ethnicisation des rapports sociaux qui les discriminerait, ce dernier exemple venant souligner la difficulté qu'ils rencontrent à définir la discrimination.





## VIII. VALORISATION DE LA RECHERCHE

Cette recherche a déjà fait l'objet de différentes communications « chemin faisant », lors de colloques et congrès scientifiques nationaux et internationaux, au croisement de la sociologie de la famille, de l'enfance, de l'éducation et des politiques publiques.

Ces temps de réflexion collective ont, d'une part, permis de faire progresser la réflexion du groupe, d'autre part constituent un enjeu de « socialisation » et de visibilité pour le présent travail, et par ailleurs pour l'implication des politiques publiques, en outre celle du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, et plus spécifiquement du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes s'agissant de ces questions.

- Août 2019,

« Les familles monoparentales « populaires » un public « captif » de la prise en charge des professionnels psychopédagogiques », Réseau RT4 de l'Association française de sociologie : « Classer / déclasser / reclasser », VIIIe Congrès de l'Association française de sociologie, du 27 au 30 août 2019, Aix en Provence.

- Août 2019,

« Articuler temps parental et situation d'emploi. Vers une saturation de la charge mentale et du travail parental des parents monoparentaux de condition populaire », Réseau RT48 de l'Association française de sociologie : « Classer / déclasser / reclasser », VIIIe Congrès de l'Association française de sociologie, du 27 au 30 août 2019, Aix en Provence.

- Novembre 2019,

« Redéfinitions des normativités de l'enfance au sein des familles monoparentales populaires : Vers un glissement des frontières entre rôle parental et rôle de l'enfant », Colloque international « Penser les inégalités de l'enfance », Université Paris Descartes, Paris.

- Novembre 2019,

« La prise en charge des familles monoparentales dans les institutions médico-sociales. Un traitement psychologique des difficultés scolaires », Journée d'Étude « La fabrique du prolétariat », Université Paris Dauphine, Paris.

- Mars 2020,

« Les familles monoparentales : un public captif des professionnels psychopédagogiques ? » Séminaire « articuler la recherche, la formation et l'intervention sociale », IRTS-IDS Normandie, Rouen.

- Mars 2020,

« Des alliances éducatives contraintes : la prise en charge des familles monoparentales en Centre médico-psychologique », Séminaire « Journée des recherches à l'INSPÉ de Lorraine », INSPÉ de Lorraine, site de Nancy-Maxéville.

- Mars 2021,

« La prise en charge de la difficulté scolaire en Centre médico-psychologique. Quelles alliances éducatives entre l'école, les familles, et les professionnels de la santé mentale ? », Colloque international « Les alliances face aux nouvelles problématiques à l'école. Enjeux, tensions et controverses », Cergy.

Un article scientifique dans la Revue des politiques sociales et familiales est à ce jour consultable :

Charpenel Marion, Garcia Sandrine, Piesen Alexandra et al.,

« Les effets de la « parentalité solo » sur l'exercice des rôles parentaux et les frontières de l'enfance », Revue des politiques sociales et familiales, 2021/1 (N° 138), p. 5-25.

D'autres projets de publication devraient par ailleurs voir le jour à la suite de ces travaux.





## IX. BIBLIOGRAPHIE

- Acs M., Lhommeau B., et Raynaud E., 2015, « Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? Dossiers Solidarité et santé, n°67, Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.
- Algava E., et al., 2005, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et résultats*, n°389.
- Algava E., 2002, Les familles monoparentales en 1999, *Population*, n°4-5, p. 733-758.
- Abbas H., Garbinti B., 2019, De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015, in *France Portrait social – Édition 2019*, Institut national de la statistique et des études économiques.
- Allen S.-M., et Hawkins A.-J., 1999, Maternal gatekeeping: Mother's beliefs and behaviors that inhibit greater involvement in family work, *Journal of Marriage and the Family*, n° 61, p. 199-212.
- Ariès P., 1973, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime...* [ Nouvelle éd. 1 vol. L'Univers historique. Paris Éditions du Seuil.
- Bereni L., Chappe V., 2011, La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique. *Politix*, 2(2), 7-34.
- Bernard, L., Masclat, O., Schwartz, O. 2019, Introduction. Classes populaires d'aujourd'hui : Questions de morphologie et de styles de vie. *Sociétés contemporaines*, 2(2), 5-21.
- Bessin M., Bidart, C., Grossetti M. (dir.), 2009, *Bifurcations*, Paris, La Découverte.
- Bloch F., Buisson M., 1999, La disponibilité à l'enfant : le don et la norme, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 57, p. 17-29.
- Bodendorfer Garner C., 2015, Intensive mothering: The cultural contradictions of modern motherhood, edited by Linda Rose Ennis (Toronto: Demeter Press, 2014), 344 p., paperback, *Studies in the Maternal*, vol. 7, p. 1-4.
- Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs, in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Bossard S., 2015, Précarité et rapports sociaux dans les métiers de service aux personnes : les auxiliaires de vie scolaire (Avs) dans l'Éducation nationale, *thèse de doctorat*, université de Lille 1.
- Bourdieu P., 1984. *Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Les éditions de minuit, 124 p.
- Boyer D., Nicolas M., 2009, « La conciliation dans les entreprises : une mise en œuvre sexuée ? » In *Entre famille et travail, Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, édité par Pailhé A., et Solaz A., 345-60. Paris : La Découverte.
- Bonnéry S., 2007, *Comprendre l'échec scolaire. Élèves en difficultés et dispositifs pédagogiques*, La Dispute, coll. « L'enjeu scolaire », 214 p.
- Brinbaum Y., Chauvel S. et Tenret É. 2013, Quelles expériences de la discrimination à l'école ? Entre dénonciation du racisme et discours méritocratique. *Migrations Société*, 3(3-4), 97-110.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., 2015, Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ?, *Insee Première*, n° 1435.





- Cadolle S., 2000, *Être parent, être beau-parent : la recomposition de la famille*, Paris, O. Jacob.
- Céroux B., 2006, L'enfant comme autrui significatif de ses parents. Excursus sur une théorie de la socialisation, *Dialogue*, vol.172, n° 2, p. 123-132.
- Chamak B., 2011, Autisme et stigmatisation. *L'information psychiatrique*, 5(5), 403-407.
- Chambry J., 2020, Être un bon parent : une notion dangereuse, *L'école des parents*, n° 634, p. 3.
- Coldefy M., 2005, « Les enfants et adolescents pris en charge dans les Centres médico-psycho-pédagogiques - Ministère des Solidarités et de la Santé », *Études et résultats*, N° 392, Paris, DREES.
- Crépin A. et Moeneclaey J., 2016, Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité, *l'e-ssentiel*, n° 165.
- Daly M., 2013, Parenting support: Another gender-related policy illusion in Europe ?, *Women's studies International Forum*.
- Deshayes F., 2018, Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127, p. 9-21.
- DEPP D. de l'évaluation de la prospective et de la performance, Do C.-L., 2007, « Les représentations de la grande difficulté scolaire par les enseignants : année scolaire 2005-2006 », 182, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
- Eckert, H., Primon, J.-C., 2011, Introduction : Enquêter sur le vécu de la discrimination. *Agora débats/jeunesses*, 1(1), 53-61.
- Ennis L. R., 2015, *Intensive mothering. The cultural contradictions of modern motherhood*, Toronto, Demeter Press.
- Kossek E., Ozeki C., 1998, Work-family conflict, policies, and the job-life satisfaction relationship : A review and directions for organizational behavior-human resources research. *Journal of Applied Psychology*, 83(2), 139-149.
- Eydoux A., Gomel B., et Letablier M.-T., 2009, « Les salariés ont-ils un employeur family friendly ? » In *Entre famille et travail*, Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs, édité par Ariane Pailhé et Anne Solaz, 325-44. Paris : La Découverte.
- Fagnani J., 2000, *Un travail et des enfants : petits arbitrages et grands dilemmes*. Paris : Bayard Jeunesse.
- Ferrand M., 2005, Égales face à la parentalité ?, *Actuel Marx*, n° 37, p. 71-88.
- Furedi F., 2008, *Paranoid parenting. Why ignoring the experts may be best for your child*, Londres, Continuum.
- Garcia S., 2011, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte.
- Garner H., Méda, D., Senik C., 2005, « Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les leçons des enquêtes auprès des ménages ». *Travail et emploi* 102 : 57-67.
- Gojard S., 2010, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, collection Corps, santé, société.





Hays S., 1996, *The cultural contradictions of motherhood*, Yale University Press.

IGAS, Rapport, 2018, Mission relative à l'évaluation du fonctionnement des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), des Centres Médico-Psycho- Pédagogiques (CMPP) et des Centres Médico- Psychologiques de psychiatrie infanto-juvénile (CMP-IJ).

INSEE, France, portrait social, Edition 2020.

Kellerhals J., Modak M. et Perrenoud D., 1997, *Le sentiment de justice dans les relations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».

Lahire B., 2019, *Culture écrite et inégalités scolaires : sociologie de l'« échec scolaire »*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

Lahire B., 1995, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Gallimard – Le Seuil, collection Hautes études.

Landour J., 2019, *Sociologie des Mompreneurs. Entreprendre pour concilier travail et famille ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, collection Le regard sociologique.

Landour J., 2016, La parentalité, une contribution au capital des femmes des classes supérieures ?, *Genre, sexualité & société*, n° 16.

Lang K., Zagorsky J.L., 2001, « Does Growing up with a Parent Absent Really Hurt? », *The Journal of Human Resources*, 36, 2, p. 253-273.

Le Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples, Enquêtes sur des affaires familiales*, Paris, Éditions Odile Jacob.

Lefaucheur N., 1986, Familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire, formes nouvelles ou mots nouveaux, in Association Internationale des démographes de langue française (Aidelf – dir.), *Les familles d'aujourd'hui*, actes du colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, Aubervilliers, Aidelf.

Le Pape M.-C., 2014, Qu'est-ce qu'un « bon » parent ?, in Martin C. (dir.), *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique, p. 31-51.

Letablier M.-T., 2011, La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements, in Ruspini E. (dir.), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, défis et nouvelles exigences*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, p. 33-68.

Lisse É., 2007. « Monoparentalité et sociabilité féminine ». *Ethnologie française* Vol. 37 (4) 733-41.





Martin C., 2014, *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique (Lien social et politiques).

Martin C., 2009, La condition parentale contemporaine, in *Les liens familiaux sur les territoires costarmoricains*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, collection Bibliothèque des régions, p. 17-31.

Martin, C., 2001, Recomposer l'espace intime et familial, *Terrain*, n° 36, p. 17-32.

Martin C., 1994, Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale, *Population*, vol. 49, n° 6, p. 1557-1583.

Mehl D., 2016, *Maternités solo*, Presses universitaires européennes.

Millet M., Thin D., 2005, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Presses universitaires de France, collection Le lien social.

Morel S., 2012, « Les professeurs des écoles et la psychologie », *Sociétés contemporaines*, n° 85, 1, p. 133-159.

Morel S., 2014, *La médicalisation de l'échec scolaire*, Paris, la Dispute (L'enjeu scolaire), 210 p.

Nagy V., 2016, La cause des paternels dans les litiges de l'après rupture, in Martial A. (dir.), *Des pères « en solitaire »*, p. 109-122.

Neyrand G., Rossi P., 2007, Monoparentalité précaire et femme sujet, nouvelle édition actualisée, Ramonville-Saint-Agne, Érès, collection Pratiques du champ social.

Neyrand G., Wilpert M.-R., Tort M., 2013, Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ?, Toulouse, Érès.

Neyrand G., Poussin G., Wilpert M.-R., 2015, *Père, mère après séparation. Résidence alternée et coparentalité*, Toulouse, Érès.

Pailhé A., Solaz, A., éd. 2009, *Entre famille et travail, Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*. Rec. Paris : La Découverte.

Piesen A., 2019, Les territoires mouvants de l'intimité : entre inégalités spatiale et temporelle. Le cas des familles solos contemporaines, *Enfances, Familles, Générations*, n° 34, p.1-21.

Piesen A., 2016, Une paternité à construire au quotidien : le cas de la résidence au père, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 122, p. 77- 88.

Pitrou A., 1992, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse, Privat.

Ponthieux S., Schreiber A., 2006, « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale ». *Données sociales, La société française*, 43-51.





Quéniart A., Vennes S., 2003, De la volonté de tout contrôler à l'isolement : l'expérience paradoxale de la maternité chez de jeunes mères, *Recherches féministes*, n° 16, p. 1-41.

Saint-Amour N., Bourque M., 2013, *Conciliation travail-famille et santé. Le Québec peut-il s'inspirer des politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays ?*, Québec, Institut national de santé publique, coll. «Politiques publiques et santé ».

Schnapper D., 1994, *L'épreuve du chômage*, Nouvelle édition, Paris, Gallimard, collection Folio.

Singly F. (de), 2004, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.

Smyth B., 2005, Time to rethink time?, *Family Matters*, n° 71, p. 4-10.

Verjus A., Vogel M., 2009, Le travail parental : un travail comme un autre ?, *Informations sociales*, n° 4, p. 4-6.

Warin P., 2018, Agir sur le décrochage social, Les invisibles de l'action publique, Enquête sur ces usagers qui décrochent, *Horizons publics*, Juillet-août 2018.

Zanten A. (van), 2006, Une discrimination banalisée : L'évitement de la mixité sociale et raciale dans les établissements scolaires. Dans : Éric Fassin éd., *De la question sociale à la question raciale : Représenter la société française* (pp. 195-210). Paris: La Découverte.

Zanten A. (van), 2015, *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Presses universitaires de France.



# “ CRÉDITS

Document conçu avec la nouvelle charte graphique  
de l'INSPÉ de Lorraine,  
respectant des normes éco-responsables.  
Curieux d'en savoir plus ? <http://u2l.fr/charte-inspe>

Mise en page & suivi de fabrication :  
Service communication & culture INSPÉ de Lorraine

Crédits photographiques :  
Adobe Stock



Date de parution et dépôt légal : octobre 2021.

# SOUTIENS / FINANCEMENTS



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET  
LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale  
de la cohésion sociale

## COORDINATION



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**



LABORATOIRE LORRAIN  
DE SCIENCES SOCIALES

**2L2S**

Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales  
(UR 3478, Université de Lorraine)

**Jessica Pothet**

2L2S, INSPÉ de Lorraine / Université de Lorraine

**APPUI**



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**



**INSPÉ** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nancy-Metz

**INSPÉ de Lorraine**

(Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation, Université de Lorraine)  
Service communication&culture

OCTOBRE 2021